

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire de Master spécialité Sciences Economiques option :
« Economie de Développement Durable et de l'Environnement »

Thème :

Les Associations, un nouvel outil de développement durable : cas de la wilaya de Tizi Ouzou

Sous la direction de : Dr AGHARMIOU Naima

Présenté par : DAHES Sabiha

Jury composé de :

- **La Présidente:** M^{me} BOUBEKER. S
- **L'encadreur :** M^{me} AGHARMIOU. N
- **L'examinatrice:** M^{me} DORBANE. N
- **L'examinatrice:** M^{me} BENAMARA. K
- **L'invitée :** l'Association pour La Jeunesse Innovatrice et L'Environnement (**AJIE**)

La date de la soutenance le 03/12/2015

Année Universitaire 2014/2015

**Les Associations, un nouvel outil de
développement durable : cas de la wilaya de
Tizi Ouzou**

REMERCIEMENT

Toutes mes reconnaissances et gratitude à Mme **N. AGHARMIOU**, Directrice de ce mémoire pour son suivi, ses orientations et ses conseils.

Un grand merci à toutes les associations qui m'ont aidé à l'élaboration ce travail.

Mes remerciements s'adressent aussi à tous le staff de ce master, et pour tous les enseignants qui ont contribué à ma formation universitaire dans la faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion de l'UMMTO.

A tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

MERCI

DAHES Sabiha

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail :

- ✿ A mes parents pour leur soutien et leurs encouragements ;
- ✿ A mes frères et sœurs ;
- ✿ A ma belle-sœur et sa famille ;
- ✿ A toute ma famille ;
- ✿ A tous mes amis.

ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
DD	Développement Durable
ESS	Economie Sociale et Solidaire
PPP	Principe Pollueur Payeur
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
PIB	Produit Intérieur Brut
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
MIT	Massachusetts Institute of Technology
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
EGES	Emissions de Gaz à Effet de Serre
UE	Union Européenne
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
FMI	Fond Monétaire International
SDF	Sans Domicile Fixe
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PND	Parc National du Djurdjura
CET	Centre d'Enfouissement Technique
APW	Assemblée Populaire Wilaya
DRAG	Direction de la Réglementation et des Affaires Générales
AJIE	Association pour La Jeunesse Innovatrice et L'Environnement
APE	Association pour la Protection de l'Environnement
PPDRI	Programme de Proximité de Développement Rural Intégré
SONELGAZ	Société Nationale de l'Electricité et du Gaz
ONG	Organisation Non Gouvernementale
FDF	Fondation De France

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....	01
CHAPITRE I- Le développement durable, une nouvelle préoccupation des sociétés modernes.....	06
INTRODUCTION.....	06
SECTION I- Approche économique du développement durable.....	07
SECTION II –L'émergence du concept développement durable.....	13
CONCLUSION.....	25
CHAPITRE II- L'Association, une composante de l'économie sociale.....	27
INTRODUCTION.....	27
SECTION I- L'Economie sociale et solidaire	28
SECTION II- Les Associations	33
SECTION III- Le phénomène associatif Algérien	38
CONCLUSION.....	45
CHAPITRE III- L'association un acteur du développement durable.....	47
INTRODUCTION.....	47
SECTION I- L'environnement dans la wilaya de Tizi Ouzou.....	48
SECTION II- Les associations environnementales de la wilaya de Tizi Ouzou.....	55
SECTION III- Les contributions et les projets des associations environnementales.....	69
CONCLUSION.....	84
CONCLUSION GENERALE.....	86

ANNEXE.....	90
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	101
LISTE DES ANNEXES, CARTES, FIGURES ET TABLEAUX.....	104
TABLES DES MATIERES.....	106

INTRODUCTION GENERALE

Suite à l'effondrement du fordisme et à la montée en puissance de la globalisation, les anomalies vécues et constatées en termes d'inégalité sociale et culturelle, d'exclusion, de déficit démocratique et de dégradation environnementale ont engendré l'irruption des acteurs de la société civile à côté de ceux de l'économie et des pouvoirs publics¹.

Aujourd'hui, les Etats sont face à un nouvel enjeu qui est le développement durable, puisqu'ils sont appelés à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du **DD** au niveau local, tout en répondant aux grands enjeux planétaires.

L'Algérie s'est engagée dans une nouvelle politique d'aménagement et de reconfiguration de son territoire, à travers l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire **SNAT**²(perspectives **2030**). Cette démarche volontariste est focalisée autour du renforcement efficient du rôle de l'Etat en tant que garant d'un développement équilibré et durable du territoire et de ses composantes, cela va permettre d'éviter le gaspillage des ressources, de combattre la ségrégation territoriale, d'assurer la cohésion sociale et spatiale de l'ensemble du territoire algérien, mais surtout de préserver et de valoriser l'héritage historique et culturel.

Pour réaliser ces objectifs ambitieux, l'Etat ne peut parvenir tout seul, la contribution de tous les acteurs est nécessaire au succès d'une politique de développement. C'est à travers ces nouveaux rôles que l'économie sociale et solidaire se développe. Elle se forge ainsi, petit à petit, des capacités à répondre de manière flexible, à une diversité d'objectifs tels la cohésion sociale, les impératifs environnementaux. En un sens l'**ESS** viendrait compenser les défaillances du marché ainsi que celles de l'administration publique.

En effet, L'**ESS** s'inscrit dans un cadre évident pour la mise en œuvre du **DD** car ces deux approches partagent la même vision de l'économie³.

¹ ZAOUAL Hassan, « Développement durable des territoires : économie sociale, environnement et innovation », éd L'Harmattan, paris, 2008, p.13.

² Journal officiel de la république algérienne n° 61 du 13 dhou el kaada 1431 /21 octobre 2010 (Loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010) portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

³ CRETIENEAU Anne-Marie, « Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction », Marché et organisations, 2010/1 N° 11, p. 31.

Parmi les organisations les plus importantes de l'ESS, l'association qui s'est fortement développée et diversifiée dans les pays développés au cours de ces trente dernières années vu son rôle incontestable dans la politique économique et sociale.

Face à un état de l'environnement devenu très préoccupant, des associations vertes ont vu le jour et sont conscientes de devoir mener une intervention urgente dans le cadre d'une politique environnementale.

En Algérie, le développement du mouvement associatif ne s'est pas développé que vers la fin des années 1980 et au début des années 1990 suite à l'ouverture économique et politique du pays⁴. Un grand nombre d'associations est né depuis cette date. Ce mouvement associatif ira de pair avec un nouvel essor de la conscience citoyenne.

Le cadre de notre recherche porte sur les associations environnementales, celles qui luttent pour la protection de l'environnement en Algérie, avec comme cas d'étude la wilaya de Tizi-Ouzou.

Notre problématique s'articule autour du questionnement suivant. A travers le cas Algérien, et plus particulièrement la wilaya de Tizi Ouzou, **comment le mouvement associatif contribue-t-il dans la démarche de développement durable ?**

De cette question principale découlent les sous-questions suivantes :

- L'essor du mouvement associatif connu depuis le début des années 1990 a-t-il permis d'intégrer la dimension environnementale ?
- Quelle est la politique menée par l'Etat pour encourager l'essor des associations environnementales ?
- Quels sont les apports des associations environnementales en matière du **DD** ?

Pour tenter de répondre à notre objet de recherche, nous avons émis les hypothèses suivantes :

⁴ La nouvelle constitution du 23 février 1989, met fin au socialisme et a consacré l'ouverture du champ politique (instauration du multipartisme et création des associations).

- L'**ESS** présente un atout incontestable en matière de **DD**. Elle Permet de conjuguer l'économie, la société et l'environnement prônant une nouvelle forme de gouvernance grâce à la participation et l'implication de la société civile.
- L'Algérie s'inscrit dans une nouvelle stratégie de protection de l'environnement, les associations deviennent, alors, des nouveaux acteurs encouragés par l'Etat. En revanche, beaucoup d'entre elles se heurtent à des difficultés.
- Les associations à caractère environnemental qui activent sur le territoire de la wilaya de Tizi Ouzou, proposent des solutions innovantes afin d'assurer un **DD** et un environnement sain ; mais leurs contributions semblent être limitées.

Ce sujet qui suscite un grand intérêt, se propose comme un élément de réponse aux multiples questions relatives à l'utilité des associations et aussi montre notre ambition d'enrichir les écrits sur les associations et leur rôle dans le **DD**, sujet très peu abordé par les jeunes chercheurs universitaires algériens.

Pour cerner les questionnements soulignés dans cette problématique, nous nous proposons d'adapter une méthodologie de recherche dans le cadre d'une démarche hypothético-déductive⁵. Plusieurs sources de données sont utilisées :

- La recherche documentaire (bibliographie et webographie) pour accumuler notre « stock » de connaissances sur les différents concepts. Ces sources sont constituées des informations recueillies dans les ouvrages, les revues, les notes de cours, les articles, mémoires et thèses...etc. Une analyse de certains documents nous a permis de comprendre les fondements théoriques du concept de **DD**, l'**ESS** et aussi les associations.
- La collecte de données auprès des différentes institutions publiques activant dans le domaine de l'environnement : Direction de l'environnement, conservation des forêts, **APW** (Assemblée Populaire Wilaya De Tizi Ouzou), **DRAG** (Direction de la Réglementation et des Affaires Générales), maison de l'environnement,...etc. Les différentes institutions nous ont permis de recueillir des informations d'une part sur l'état de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou, d'autre part, sur les associations

⁵ AGHARMIOU Naima, *Cours méthodologie de recherche, Master I : Economie du développement durable et de l'environnement, UMMTO, 2014/2015.*

environnementales dans la wilaya, sur leurs évolutions, sur les actions et services qu'elles offrent et sur les subventions dont elles bénéficient.

- Une enquête sur le terrain auprès d'un échantillon d'association, jugés proches de l'intérêt de notre présente recherche à travers des entretiens pour voir leurs actions sur la question du **DD** et pouvoir mesurer leur apport.

Pour mener à bien notre travail et répondre à nos objectifs de recherche, il nous a semblé judicieux de le structurer en trois chapitres :

Pour le premier chapitre, intitulé « Le développement durable, une nouvelle préoccupation des sociétés modernes », Considéré comme un chapitre introductif, il est composé de deux sections. La première section tente de montrer l'approche économique du **DD** puis voir l'émergence de cette problématique dans la deuxième section. Ce chapitre permet de voir que la notion du **DD** et de l'environnement ...etc, n'est abordée que récemment par les économistes, il a par contre constitué l'objet principal de certaines écoles préclassiques.

Pour le deuxième chapitre portant sur « L'association une composante de l'économie sociale et solidaire » qui est divisé en trois sections, la première section est consacrée à un éclairage porté sur l'**ESS**, la deuxième section porte sur les associations d'une façon générale et enfin, la dernière section porte sur le phénomène associatif Algérien. Ce chapitre montre aussi que l'**ESS**, est une nouvelle branche de la science économique, venue étoffer de nouveaux types de questionnements qui jusque-là n'ont pas intéressé les économistes.

Enfin, dans le dernier chapitre, intitulé « L'association un acteur du développement durable », nous dressons un état des lieux de l'environnement de la wilaya de Tizi Ouzou dans la première section, puis nous montrerons la place des associations environnementales dans la wilaya dans la deuxième section, pour terminer sur leur identification, leurs contributions et apports en matière du **DD**. Ce dernier chapitre se veut démonstratif des nouvelles implications de la problématique du **DD**. Il montre aussi qu'avec l'évolution de la société, l'Etat a souvent recours à d'autres acteurs de développement, dont les associations.

CHAPITRE I
Le développement durable, une
nouvelle préoccupation des
sociétés modernes

INTRODUCTION

Dans un contexte de mondialisation et dans un système de capitalisme accru, la question de l'environnement a été pendant longtemps oubliée. C'est à partir des années **1970** que l'humanité s'interroge sur les problèmes environnementaux.

L'extension des activités humaines causent les dégradations environnementales qui menacent la pérennité de notre mode de vie : il n'est pas possible d'envisager sereinement l'explosion démographique si l'homme continue de gaspiller ainsi les ressources naturelles.

Cette dégradation porte atteinte, d'une part, au cadre de vie, comme la pollution de l'air, de l'eau, des sols, l'accumulation de déchets non dégradables dus à la consommation de masse, et l'épuisement des ressources naturelles et d'autre part à la faune et la flore comme la disparition de la biodiversité qui affaiblit les écosystèmes et appauvrit l'essentiel des ressources biologiques ou encore la disparition des espaces naturels.

Ces derniers temps et suite à une prise de conscience généralisée, la notion de **DD** a fait une entrée remarquée dans le dictionnaire des idées reçues contemporaines. Cette notion constitue désormais un élément central de la rhétorique des acteurs engagés dans les questions d'environnement et de développement⁶. Cette question a aussi pénétré de multiples disciplines scientifiques dont la science économique qui l'a vite adopté dans de nouveaux courants de pensée.

Ainsi, le concept de **DD** tente de réorienter le développement vers un modèle plus englobant qui crée des liens entre l'économie, la société et l'environnement, au nom de trois principes : l'équité sociale, l'efficacité économique, la qualité de l'environnement⁷.

Ce chapitre se propose, à travers les deux sections, de revenir sur la notion de **DD**, sa venue progressive dans la pensée économique, puis sa conception à travers les nouvelles définitions du **DD** communément admises par tous.

⁶ VIVIENF ranck-Dominique, « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », *Mondes en développement* 2003/1 (no 121), p.01.

⁷ STRANGET racey & BAYLEY Anne, « Sustainable development: Linking economy, society, environment », *OECD insights*, Paris, 2008, p.141.

SECTION I- Approche économique du développement durable

Il y a longtemps, l'économie s'est peu souciee des limites naturelles de la croissance économique. « Les ressources naturelles sont inépuisables, car sans cela nous ne les obtiendrions pas gratuitement », écrivait Jean-Baptiste Say⁸ dans son cours d'économie politique.

Mais ce n'est qu'à partir de ces dernières décennies que l'on a pris en compte de l'erreur de Jean-Baptiste Say que les ressources naturelles ne sont pas infinies et les activités humaines peuvent les détruire, mettant par conséquent en danger la survie de l'humanité. Il fallait reconsidérer la place des ressources naturelles et de l'environnement dans l'analyse économique qui jusqu'à alors ne s'intéressait qu'aux flux monétaires. Comment la question de l'environnement s'est-elle imposée dans la pensée économique ? C'est l'objet de cette section.

1-Des physiocrates aux classiques

Au milieu de 18^{ème} Siècle, ce sont les physiocrates⁹ qui vont mettre en théorie une vision de la nature, la seule source de création de richesses. Les physiocrates vont tirer des lois de la nature et donner à la terre le statut de seul pourvoyeur de richesses et à l'agriculture le rang de seul secteur productif. François Quesnay dans son ouvrage « Le tableau économique », présente la société de son temps comme organisée autour de trois classes : la classe des propriétaires fonciers qui mettent le fonds à disposition, la classe productive ce sont les agriculteurs qui travaillent la terre, les ouvriers qui travaillent dans les mines et la classe stérile ce sont les artisans et les commerçants qui ne créent pas de nouvelles richesses.

Ce raisonnement économique s'appuie sur une réflexion morale c'est à dire qu'il existe des lois naturelles qui dominent les organisations sociales. En résumé, l'économie pour les physiocrates, est évoquée par deux circuits, flux physiques et flux monétaires, où seule la nature (symbolisée par la terre dans le raisonnement) ajoute quelque chose (les agriculteurs sèment 2 et récoltent 5).

A la fin du 18^{ème} Siècle apparaît un nouveau courant de pensée qui va refléter la modification de la relation entre l'homme et la nature ce sont les classiques¹⁰ qui vont soutenir le rôle des facteurs de productions : travail, capital et de la division de travail dans l'efficacité du processus de création de richesses. A l'opposé des physiocrates, les classiques vont contribuer à

⁸ ABDELMALKI Lahsen & MUNDLER Patrick, « Économie de l'environnement et du développement durable », éd de Boeck Supérieur, Bruxelles, 2010, p.12-13.

⁹ Idem.

¹⁰ IBID p.13-14.

reléguer l'apport de la nature à quelque chose de marginal. C'est un raisonnement qui va dominer très longtemps la pensée économique. La représentation d'une nature inépuisable va rester pour les deux siècles même si de temps en temps certains auteurs ont parlé de « l'état stationnaire ». Cette dernière désigne une économie dans laquelle la production cesse définitivement de croître.

Les économistes classiques sont divisés en deux types de courants :

- La vision des optimistes (Jean-Baptiste Say, Friedrich List...etc) ne croient pas à l'état stationnaire et voient le capitalisme capable de créer les conditions nécessaires à son évitement, voire à son dépassement ;
- La vision des pessimistes (Thomas r. Malthus, David Ricardo, James Mill...etc) considèrent que la pression démographique, la réponse décroissante de la nature à l'effort humain particulièrement dans la production de nourriture, les rendements nets décroissants du travail et les rentes croissantes du sol rendent l'état stationnaire inéluctable.

Les classiques, en plein essor du capitalisme, ont privilégié la recherche de la croissance, le « tout croissance » constituera pour longtemps leurs objectifs. Ce qui se fera au détriment de la nature.

2- Les néoclassiques

Plus que les classiques, les néoclassiques, vont ignorer la nature et vont contribuer à l'essor du consumérisme, et à la croissance sans se soucier de l'effet sur les ressources naturelles et de l'environnement.

Les auteurs néoclassiques¹¹ expliquent la valeur d'échange à partir de son utilité pour les agents. Les biens naturels (l'eau, l'air...etc), sont supposés abondants et donc exclu du raisonnement. Aussi, une ressource qui s'épuise devient couteuse incitant de la sorte à son remplacement par une autre plus abondante et meilleur marché.

Parmi les travaux d'économistes néoclassiques ayant tenté d'intégrer la nature dans l'analyse économique, nous avons les deux apports suivant :

¹¹ AGHARMIOU Naima, *cours d'économie de l'environnement et du développement durable, Master I : Economie du développement durable et de l'environnement, UMMTO, 2013/2014.*

2-1- L'apport de William S. Jevons

Un des fondateurs de l'école néoclassique et l'un des premiers économistes à faire le lien entre l'environnement naturel et l'activité économique. Il a donné une analyse dynamique de l'économie des ressources naturelles à travers son ouvrage « la question charbonnière » publié en **1895**. En s'appuyant sur l'hypothèse d'une croissance moyenne annuelle de **3.5%** pour l'Angleterre, l'auteur prévoyait l'épuisement des réserves de charbon au bout d'un siècle, vers l'année **1970**. Cet auteur a été décrié, n'a reçu aucun soutien car sa thèse allait mettre en péril la course vers la croissance.

2-2-L'apport d'Harold Hotelling

Ce n'est qu'en **1931** qu'un autre économiste néoclassique va tenter d'établir la relation entre rente et rareté en s'intéressant à la question de l'épuisement des ressources naturelles. Il prend l'exemple d'une entreprise minière qui exploite une ressource non renouvelable dans un marché concurrentiel avec un stock connu de ressources. Pour lui, plus la ressource est rare, plus le prix augmente indépendamment de son prix d'exploitation. Son modèle sert à montrer comment une demande pour une ressource non renouvelable diminue progressivement avec sa rareté. Ce qui pousse inévitablement à rechercher d'autres substituts efficaces. Dans l'esprit du raisonnement néoclassique, l'auteur suppose que le marché étant régulateur, il ne peut y avoir d'intervention de la puissance publique. Le prix en sera le reflet, il ne traduira pas l'imperfection du marché mais plutôt l'épuisement des ressources.

Il faut rappeler que l'apport de Hotelling **1931** vient en plein conjoncture de crise, la deuxième guerre mondiale, puis la reconstruction de l'Europe. Ce n'était pas du tout un contexte favorable à des préoccupations de **DD** et de l'environnement.

Même si d'autres travaux suivront ceux de Hotelling, la question de l'épuisement réel des ressources demeurera longtemps marginalisée. La forte croissance connue par les pays occidentaux dès le lendemain de deuxième guerre mondiale fera beaucoup d'ombre à toutes les questions relatives à l'environnement.

Il faut noter cependant, que certains auteurs vont tenter d'intégrer la dimension environnementale en faisant appel aux écrits d'A. Marshall, Pigou...etc, sous la thématique « La défaillance de marché ».

3- La thèse de la défaillance du marché

Alfred Marshall, l'un des pères fondateurs de l'école néoclassique, était le premier à s'intéresser à la dégradation qualitative du cadre de vie et de certaines ressources et a apporté une réflexion sur les externalités qui caractérisent un effet affectant le bien être d'un agent par les actions d'un autre (défaut d'allocation de la ressource). L'externalité est positive lorsqu'elle apporte un avantage social et est négative quand elle est la source d'un coût social. L'internalisation d'une externalité consiste à faire payer l'externalité négative pour l'émetteur (responsable) et à faire payer (redistribuer) l'externalité positive par le bénéficiaire. Le coût social est la somme des pertes directes et indirectes subies par un groupe d'agent ou par la société entière suite à l'activité d'un autre agent. En somme, les économistes expliquent les problèmes environnementaux par une défaillance du marché. C'est dans ce sens que deux approches sont proposées :

3-1- L'approche d'Arthur Cecil Pigou

Pigou¹² est un des successeurs d'A. Marshall. Dans son travail sur les effets externes négatifs **1920**, il propose d'internaliser les effets externes par un système de taxation ou de subventions. Une taxe qui porte aujourd'hui son nom, la taxe pigouvienne. Il préconise de compenser les dommages causés par le pollueur au moyen d'une indemnisation versée par le pollueur aux victimes de pollution. Grâce à cette taxation, Pigou estime qu'il est possible de corriger les défaillances du marché et d'arriver à l'optimum économique. Il est le premier à parler du principe connu aujourd'hui, le principe pollueur payeur (**PPP**).

Par ailleurs, cette approche a suscité des critiques :

- Il est difficile d'identifier précisément les victimes (réchauffement climatique) ;
- Evaluation précise du coût social ;
- Il est difficile d'isoler les conséquences propres à chaque source de pollution ;
- Le degré d'irréversibilité du danger causé par la pollution ;
- L'usage à faire des sommes perçues à travers les taxes.

Ce sont les critères environnementaux qui doivent dicter (via la puissance publique) l'usage de l'allocation des ressources. En dépit de son caractère novateur, l'approche de Pigou est difficile à mettre en œuvre mais elle a inspiré les travaux de la commission de Brundtland avec le principe pollueur payeur.

¹² *Op.cit* p. 20-21.

3-2- L'approche de Ronald H. Coase

L'approche de Coase¹³ porte sur le coût social et la réciprocité des externalités. Il va critiquer l'analyse pigouvienne et remet en cause le caractère interventionniste par la taxation. Pour lui, la présence d'externalités ne suffit pas à prouver qu'il y a défaillance du marché. Son analyse va reposer sur le traitement des externalités par le marché, autrement dit laisser les négociations se faire entre les parties.

Coase illustre son raisonnement par l'exemple d'un médecin gêné dans son travail par le bruit d'une usine voisine, il montre que le fait d'empêcher l'usine de faire du bruit cause un préjudice à cette dernière, tout comme le fait d'avoir à travailler dans le bruit cause un préjudice au médecin. Ainsi, le problème est de trouver dans quelle configuration (déménagement du médecin ou diminution de l'activité de l'usine) on obtient le meilleur produit net, car le problème est de nature réciproque. La bonne solution consisterait, selon lui, à laisser les deux agents négocier librement, ce qui serait possible si les droits de propriété sur l'usage des ressources naturelles étaient clarifiés. La libre négociation entre des deux agents (c'est-à-dire l'existence d'un marché) permettrait d'atteindre l'équilibre.

L'approche de Coase a ouvert paradoxalement de nombreuses perspectives d'intervention de l'Etat dans la présentation des ressources environnementales.

4- Le rapport de Meadows

Dans ce dernier point, nous tenterons de voir combien les apports des économistes ont inspirés les décideurs internationaux, en l'occurrence les nations unies. C'est ainsi, qu'en **1972**, un rapport sur l'environnement a été établi par Meadows¹⁴ décrivant la situation, interpellant les pays à rationaliser la gestion des ressources etc. c'est en quelque sorte un appel à un retour à l'état stationnaire de Malthus.

Ce rapport appelé aussi « modèle de Meadows »¹⁵ a été élaboré en analysant cinq variables de base : Population, production agricole, production industrielle, ressources naturelles et pollution.

¹³ *Op.cit.*

¹⁴ *Nom des auteurs du rapport.*

¹⁵ *Op.cit p.28-29.*

Les auteurs du rapport établissent donc, dans un premier temps, des relations de causalité entre ces phénomènes. Ils regroupent, ensuite, ces relations dans un modèle unique. Ils introduisent, enfin, des variantes afin de mesurer les conséquences sur l'ensemble.

Les conclusions du rapport sont pessimistes : une double catastrophe économique et écologique adviendra si aucun changement majeur n'est apporté au modèle de croissance. Le rapport définit un « état d'équilibre » proche de l'état stationnaire des classiques et émettent des conditions pour pouvoir y arriver :

- Le capital et la population doivent être maintenus à leur niveau constant ;
- Tous les taux d'entrées doivent être maintenus à leur minimum : taux de natalité, investissement, dépréciation du capital ;
- La nécessité de trouver une comptabilité entre le niveau de population, les niveaux de capital et les systèmes de valeur des sociétés.

Le rapport Meadows n'a pas eu des adeptes, car gênant la croissance des pays développés. Mais plus tard, d'autres auteurs reprendront les idées de ce modèle et parleront de la décroissance.

Les partisans de la décroissance critiquent le choix du **PIB** comme indicateur de référence car le fait que la comptabilité nationale ne retient que les flux monétaires ne reflètent pas nécessairement le niveau de croissance d'un pays, d'où la nécessité de songer à d'autres éléments de référence.

Si certains économistes proposent la décroissance¹⁶ comme une solution de remplacement, d'autres voient carrément l'environnement comme une remise en cause fondamentale du capitalisme. Car le mode de vie actuel, est en effet stimulé par l'essor de la production et de la consommation, au prix de multiples pressions sur les écosystèmes. Donc une rupture avec le capitalisme peut permettre d'éviter une issue brutale et dramatique à la planète.

Nous l'avons vu dans cette section, la question de l'environnement a plus intéressé les économistes préclassiques ; c'est-à-dire avant l'avènement de la révolution industrielle, que les économistes classiques et néoclassiques ...etc, si les premiers ont privilégié la nature, considérée comme sacrée, les seconds ont ignorés ce caractère sacré en considérant les ressources comme inépuisables et sans valeur économique.

¹⁶ Serge LATOUCHE est l'un des penseurs critiques de la croissance.

Cependant, d'autres économistes ont repris le flambeau en invoquant la nécessité d'aller vers la décroissance ou simplement en remettant en cause les vertus de consumérisme¹⁷.

SECTIONII –L'émergence du concept de développement durable

Dans la section précédente nous avons essayé de montrer la place de l'environnement dans la pensée économique. Dans cette section nous tenterons d'aborder la notion du développement durable à travers des définitions proposées par différents auteurs, puis voir comment l'idée de cette nouvelle préoccupation s'est développée à travers des différentes manifestations internationales et enfin voir quels sont les piliers sur lesquels repose le **DD**. L'objectif étant de voir comment l'idée du **DD**, née récemment constitue aujourd'hui, un souci majeur pour l'ensemble de communauté mondiale.

1- Définition du concept

Traduite de l'anglais « sustainable development », la définition du **DD** aurait été proposée pour la première fois en **1980**, dans la Stratégie mondiale de la conservation, une publication de l'**UICN**¹⁸. Mais la définition la plus connue du **DD** est celle qui figure dans le rapport de Brundtland **1987** qui considère que le développement durable, « *est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures.* »¹⁹, Citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien, auteur du même rapport.

Cette définition traduit une nouvelle vision du monde et du développement vis-à-vis de l'industrie et des activités humaines de manière générale. La politique productiviste a laissé la place à une nouvelle idéologie : celle de la préservation des chances des générations futures de répondre à leurs besoins tout en réalisant le développement nécessaire pour répondre aux besoins actuels.

« Le DD consiste précisément en l'harmonisation des dimensions économiques, environnementales et sociales. Il ne suppose donc ni conflit insurmontable ni arbitrage, mais

¹⁷ Serge LATOCHE considère que le modèle économique actuel basé sur la production et la consommation de biens matériels n'est pas un modèle durable compte tenu du fait que les ressources naturelles dont sont issus ces biens sont finies.

¹⁸GRANIER Gérard &VEYRET Yvette, « Développement durable. Quels enjeux géographiques ? », La Documentation française, Paris, 2006, p.02.

¹⁹ Rapport Brundtland, 1987.

plutôt des réaménagements et une conciliation »²⁰. Là, apparaît un autre souci du **DD** à savoir un consensus sur le devenir de l'homme, sur le type de société et d'économie soucieuse des intérêts des générations futures.

Un développement est durable s'il garantit la satisfaction des besoins de la génération actuelle de tous les pays et de tous les groupes de populations, sans porter préjudice à la possibilité des générations futures de satisfaire ses besoins, et en sauvegardant la biodiversité. Cette nouvelle conception du **DD** traduit la volonté des pays de se soucier d'un seul bloc de la problématique du **DD**. C'est dire combien cette nouvelle problématique fédère tous les peuples de la planète et permet de prendre conscience que l'environnement est l'affaire de tous.

Jean Yves Martin considère que « *la définition actuelle du développement durable permet de faire ressortir trois critères de durabilité : l'accessibilité de tous ensemble des biens et services, le renforcement des capacités de toutes sortes et l'équité face à l'ensemble des ressources disponibles et transmissibles.* »²¹. Ce qu'il faut noter aussi c'est le fait que cette préoccupation du **DD** concerne une planète, considérée comme un tout.

Le sommet de la Terre de Rio en **1992** identifie ensuite trois piliers – social, économique et environnemental – sur lesquels doit reposer ce **DD**. Ce sommet rappelle que les divergences des pays doivent être transcendées au profit de l'intérêt de l'humanité, mais montre aussi combien, dans la réalité, les intérêts des pays sont différents, entre pays développés, en développement..., les objectifs de développement ne sont jamais les mêmes.

2- Les grandes étapes du développement durable

Nous l'avons noté plus haut, les préoccupations du **DD** sont récentes, dans la mesure où, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les hommes se penchent, en concert tous ensemble sur la question du **DD**. C'est vers la fin des trente glorieuses, que commencent sérieusement les discussions des nations sur la **DD**. Le club de Rome tenu en **1968**, puis la conférence de Stockholm...etc, constituent les premiers pas vers des débats sur le **DD**.

²⁰ ANDRE Pierre, DELISLE Claude. E & REVERET Jean-Pierre, « L'évaluation des impacts sur l'environnement: processus, acteurs et pratique pour un développement durable », Presses internationales polytechniques, Montréal, 2010, p. 08.

²¹ Martin Jean Yves, « développement durable ? Doctrine, Pratiques, Evaluations », Ed IRD, paris, 2002, p. 92.

2-1-Le club de Rome 1968

La publication du premier rapport remis au Club de Rome²², connaît un retentissement extraordinaire. Intitulé « The limits to growth », il a été traduit en français de manière alarmiste, « Halte à la croissance ». Commandé à une équipe de chercheurs du **MIT** dirigée par Dennis H. Meadows, le rapport dénonce le danger que représente une croissance économique et démographique exponentielle du point de vue de l'épuisement des ressources naturelles, de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels²³.

2-2-La conférence de Stockholm 1972

En **1972**, les Nations Unies organisent à Stockholm le premier sommet sur l'homme et son milieu²⁴. Cette conférence prône le maintien à un niveau constant des populations et du capital. La conférence de Stockholm voit la naissance du **PNUE**, qui est installé à Nairobi, au Kenya. C'est la première fois qu'une instance onusienne s'implante dans un pays en développement.

Cette première conférence internationale donne naissance à une déclaration de **26** principes qui permet de populariser et à vulgariser la question du **DD** une vision catastrophiste de l'état de l'environnement planétaire. Les slogans officiels de la conférence sont « Une seule Terre ; un seul peuple », c'est un premier pas vers la notion de village mondial. L'une des questions centrales de cette réunion est la confrontation entre développement et environnement. Pour concilier les points de vue, le secrétaire général de la conférence, Maurice **STRONG**, propose d'employer le terme d'écodéveloppement²⁵ créé par Ignacy Sachs. Définit comme le développement des populations par elles-mêmes, utilisant aux mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le réduire. C'est le développement tout entier qui doit être imprégné, motivé, soutenu par la recherche d'un équilibre dynamique entre la vie et les activités collectives des groupes humains. Mais ce terme impliquant une critique du libéralisme économique, a été discuté et refusé par les politiques américains qui ont imposés le terme de « sustainable development », jugée plus compatible avec les références au marché qui font un retour en force dans les années 1980, les années où le néolibéralisme est porté très haut

²² *Organisme créé en avril 1968 dans le but d'apporter des solutions pratiques aux problèmes planétaires. Il est composé d'une centaine d'industriels, de scientifiques et de fonctionnaires.*

²³ *JEGOU Anne, « Les origines du développement durable », L'Information géographique, 2007/3 Vol. 71, p26-27.*

²⁴ *IBID p.27-28.*

²⁵ *TREILLET Stéphanie, « L'économie du développement De Bandoeng à la mondialisation », éd ARMAND COLIN, Paris, 2011, p. 176-177.*

par les nouvelles autorités anglaises, sous Margaret TASCHEER et américaines sous Georges BUSH.

2-3-Le rapport Brundtland 1987

Il s'agit du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous²⁶. Il dresse une liste des problèmes environnementaux les plus importants qui menacent et entravent le développement de nombreux pays du sud et souligne la nécessité de diminuer la consommation des ressources, surtout énergétiques, dans les pays industrialisés, afin de prévenir la survenance de catastrophes humaines ou matérielles. La commission préconise aussi l'adoption immédiate de mesures politiques décisives pour gérer les ressources de manière à assurer un progrès durable et à garantir la survie de l'humanité d'où le concept de développement durable. Ce concept, qui exclut les positions radicales tant écologistes qu'économistes, a reçu un excellent accueil à l'échelle mondiale. Il propose en fait un compromis acceptable pour tous, bien que sa mise en application s'avère extrêmement difficile et qu'elle requière des changements radicaux de mentalité et de comportement. La protection de l'environnement devient alors une priorité internationale qui exige une vaste redistribution des ressources financières, scientifiques et techniques à l'échelle planétaire et la mise en œuvre d'un certain nombre d'impératifs stratégiques pour un développement durable²⁷.

2-4-Le Sommet de la terre Rio 1992

En **1992**, les Nations Unies organisent à Rio la deuxième conférence sur l'environnement et le développement, également appelée « Sommet de la terre »²⁸. Les **173** chefs d'Etat présents s'engagent sur quatre textes :

- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- La Convention sur les changements climatiques, avec engagement pour les pays riches de ramener en **2000** leurs **EGES** au niveau de **1990** ;
- La Convention sur la biodiversité, engageant tous les pays l'ayant ratifiée (ce que les Etats-Unis n'ont pas fait) à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de son exploitation ;

²⁶Ce rapport est appelé aussi rapport Brundtland, du nom de la présidente de la commission, Mme Gro Harlem Brundtland.

²⁷Op.cit, p. 04.

²⁸BRUNEL Sylvie, « le développement durable », Ed PUF, paris, 2004, p. 48-52.

- La Déclaration des principes relatifs aux forêts.

A l'issue de cette conférence les pays signataires adoptent « l'Agenda pour le **XXI^{ème}** siècle », dit « Agenda **21** » comportant **27** principes. Ce sommet a en effet le mérite de déterminer les responsabilités qui incombent à chacun des acteurs de la société civile dans l'application du principe de développement durable.

2-5-Le Sommet Social de Copenhague 1995

C'est un consensus entre gouvernements sur la nécessité de « mettre les individus au centre du développement ».

Le sommet mondial pour le développement social, dont le but est de consolider les principes du développement durable, s'est tenu suite au Sommet de la Terre de Rio. Il y a été déclaré que : « tout être humain a droit à sa pleine dignité ».

La mission de ce sommet était de :

- Combattre la pauvreté ;
- Créer des emplois ;
- Bâtir la solidarité ;
- Gérer la mondialisation en faisant face aux aspects éthiques et culturels négatifs du phénomène de la mondialisation.

Le sommet a offert l'occasion d'identifier pour la première fois les normes fondamentales du travail à caractère universel :

- Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Abolition effective du travail des enfants, et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

2-6-Le protocole de Kyoto 1997

Le protocole de Kyoto²⁹ est un traité international proposant des objectifs chiffrés en terme de réduction des émissions des principaux gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique, la conférence de Kyoto (Japon) a été adoptée en décembre **1997**, Ouvert aux signatures le **16 mars 1998** et arrêté le **15 mars 1999**. Les négociations qui se sont

²⁹*Op.cit, p.108.*

déroulé à Kyoto ont réuni **161** pays, **15** organisations gouvernementales et **236** organisations non gouvernementales.

L'objectif de ce protocole de Kyoto était de parvenir la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine durant la période **2008-2012**, de sorte qu'au terme de cette période, les émissions ne soient pas supérieures à celles de **1990**. Pour que cet objectif soit atteint, le protocole a préconisé une baisse globale d'au moins **5%**, en définissant et en répartissant des quotas d'émissions entre les pays ou les groupes de pays qui ratifient le protocole.

Afin de répondre aux exigences de baisse de production de **CO2** du protocole de Kyoto deux conceptions sont apparues. L'Europe défendait une approche fiscale et souhaitait que soit mise en place une taxe sur le carbone et d'un autre côté les Etats Unies défendaient la mise en place d'un marché international de permis d'émission. En effet ce sont ces marchés de carbone qui ont été mis en œuvre. Le protocole est officiellement entré en vigueur en **2005**³⁰.

2-7-Le Sommet de Johannesburg 2002

Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, en Afrique du Sud, a été l'occasion pour les participants de renouveler leur engagement envers les principes définis dans la Déclaration de Rio et les objectifs du programme Action **21**, et aussi de progresser dans ce sens en mettant la priorité sur certaines cibles. Parmi celles-ci, il y a l'élimination de la pauvreté, la modification des modes de consommation et de production non viables, la protection et la gestion des ressources naturelles. Les participants ont également abordé le thème de la mondialisation et les liens unissant les questions de la santé et du développement. Fait notable, les représentants de gouvernements présents se sont engagés à élaborer des stratégies nationales de développement durable pour les mettre en œuvre avant l'année **2005**. Depuis **2002**, certains États, des organisations internationales et des communautés ont adopté et mis en œuvre des stratégies, des plans d'action, des programmes dont découlent des orientations qui avaient été précisées lors de cette rencontre.

³⁰ Comme toute la majeure partie des protocoles internationaux sur le DD et l'environnement, les USA n'ont jamais ratifié le protocole de Kyoto.

2-8-La Conférence des nations unies à Rio de Janeiro (Rio+20) 2012

L'objet de la conférence était de renouveler l'engagement en faveur du développement durable. Elle évaluera quelles sont les réussites des précédents sommets et fera la liste des lacunes qu'il reste à combler.

Les Nations unies ont fixé deux priorités à ces travaux : l'économie verte et l'éradication de la pauvreté d'une part et le cadre institutionnel du développement durable d'autre part.

Les différents sommets internationaux montrent bien l'intérêt croissant pour le **DD**. Mais ce dernier est devenu un véritable centre des discussions Nord/Sud³¹ en raison de la divergence d'intérêt, où chacun défend ses priorités, sous diverses formes, à l'un ou l'autre des piliers du **DD**, mais très rare les trois piliers à la fois. Les États-Unis se préoccupent surtout du premier pilier, c'est-à-dire de l'efficacité économique, qui, selon eux, passe par la poursuite du mouvement de libéralisation du commerce mondial, pour autant qu'il soit mis au service de leurs intérêts et de ceux de leurs puissantes multinationales. Les membres de l'**UE**, et quelques autres pays du Nord, sous la pression d'une opinion publique de plus en plus inquiète des effets négatifs de la mondialisation libérale sur l'environnement, semblent avant tout inquiets des deux autres piliers, c'est-à-dire sont favorables au respect des normes sociales et de l'environnement. Mais ils n'y sont toutefois pas favorables au point de bouleverser leur mode de développement actuel. Les pays du Sud refusent de voir les préoccupations environnementales planétaires de long terme entraver leurs possibilités de développement à court terme. Ces pays réclament leur part de croissance. Tous ces conflits laissent la négociation sur l'environnement piétinée.

3- Les piliers et les principes de développement durable

Le développement durable cherche à prendre en compte conjointement l'efficacité économique, l'équité sociale et la qualité environnementale. La combinaison de ces trois piliers³² nous donne :

³¹ QUENAULT Béatrice, « Le développement durable comme pierre d'achoppement des relations Nord/Sud au sein des négociations commerciales multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce », *Mondes en développement* 2004/3 (no 127), p. 18-19.

³² MANCEBO François, « le développement durable », éd Armand Colin, Paris, 2006, p. 81.

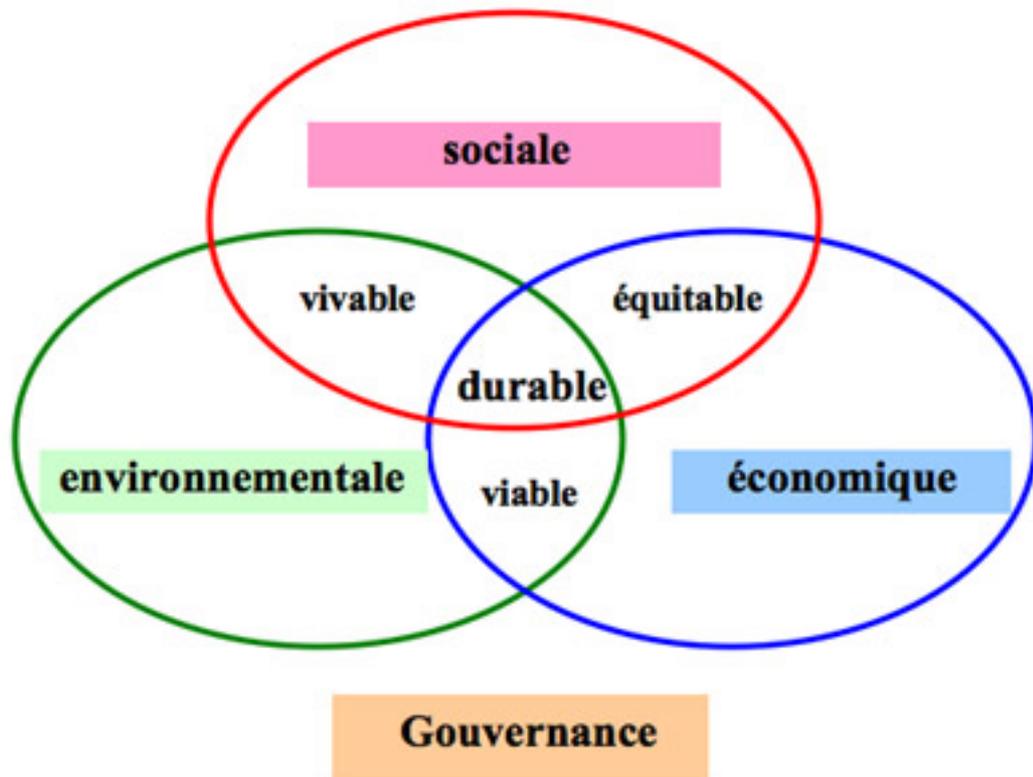
- l'efficacité économique : privilégier une gestion optimale des ressources naturelles, humaines et financières, pour aboutir à la satisfaction des besoins des sociétés. Responsabiliser les producteurs par la mise en place de **RSE** et responsabiliser les consommateurs au regard des biens et des services qu'ils consomment ainsi que par l'adoption de politiques gouvernementales appropriées à savoir le principe du pollueur payeur, internalisation des coûts environnementaux et sociaux...

- l'équité sociale : permettre la satisfaction des besoins essentiels des générations présentes et futures, au niveau local et global, et l'amélioration du cadre de vie (accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux et aux services sociaux, à un logement de qualité, ainsi que par le respect des droits et des libertés de la personne, et par la participation des différents groupes de la société aux processus de prise de décision).

- Améliorer la qualité de l'environnement : Intégrer l'environnement dans l'ensemble des actions sociales, culturelles et économiques. Ceci, par des mesures de protection de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces ainsi que par une gestion durable de l'utilisation des écosystèmes exploités.

Le schéma qui suit nous donne cette articulation entre les trois piliers, l'économique, le social et l'environnementale, les quelles, ne permet être efficient que s'il y a bonne gouvernance !

FIGURE N° 01 : Les trois sphères du développement durable



Source : MANCEBO François, « le développement durable », éd Armand Colin, Paris, 2006, p. 81

Pour la réalisation de ces objectifs, quatre principes transcendent le concept de développement durable³³ :

- Principe de solidarité : solidarité entre les peuples et les générations. Le développement doit profiter à tous les Hommes ;
- Principe de précaution : se donner la possibilité de revenir sur des actions lorsque leurs conséquences sont aléatoires ou imprévisibles ;
- Principe de participation : associer la population aux prises de décision ;
- Principe du pollueur-payeur : celui qui occasionne les dommages est responsable de la remise en état du milieu.

³³ CLAEREBOUT Véronique, « Le développement durable en droit international : mise en œuvre juridique et instrumentalisation du concept », thèse, Université de Nice, 2011, sous la direction de Robert CHARVIN.

Ces principes permettent de traduire une évolution dans la notion du **DD** dans la mesure où celle-ci touche de plus en plus la responsabilité de chaque individu sur la planète mais ce sens de responsabilité ne peut exister que si la gouvernance est assurée.

4- La bonne « gouvernance », une quatrième dimension du développement durable

Le terme de « gouvernance » (ou plus exactement de « bonne gouvernance »), a connu un développement parallèle et un succès comparable à celui de « développement durable », si bien qu'il est difficile de ne pas articuler les deux idées tant elles sont revendiquées conjointement. Christian Brodhag lie d'ailleurs explicitement les deux termes :

« On parlera de gouvernance pour caractériser un processus de décision collectif qui n'implique pas une situation d'autorité de la part d'un des acteurs. Les institutions et les méthodes permettent d'impliquer l'ensemble des parties prenantes pour un développement durable, combinant démocratie participative et électorale, outils d'évaluation des politiques et transparence des processus de décision. »³⁴.

Si le terme a le mérite d'insister sur la nécessité d'une plus forte participation citoyenne aux processus de décision et renvoie à la volonté de mettre en œuvre de nouveaux processus de décision fondés sur le débat entre différents acteurs de la « société civile », il n'en reste pas moins que son usage traduit la difficulté à trouver le bon niveau de pouvoir et de compétences. De ce fait, certains auteurs lui reprochent son libéralisme sous-jacent³⁵. Ainsi, utilisé par l'administration européenne, ce terme peut être compris comme exprimant la subsidiarité déjà présente dans les traités ; mais l'appel à la participation de la « société civile » qui l'accompagne généralement peut aussi être interprété comme une « privatisation » de l'intérêt général dans le sens où les différentes composantes de la « société civile » représenteront leurs intérêts privés ou sectoriels. La Banque mondiale, qui l'utilise également, insiste quant à elle davantage sur la capacité que devrait avoir un gouvernement à respecter les principes démocratiques et à lutter

³⁴ BRODHAG Christian, « Évaluation, Rationalité et développement durable », Colloque de la Société française d'évaluation, Rennes, 2000, p. 12.

³⁵ *Idem*.

contre la corruption, tout en conduisant une politique économique rigoureuse dont les bénéfices devraient être orientés vers le développement social et la lutte contre la pauvreté.

Le début des années **1990** voit émerger dans les politiques de développement conduites notamment par les institutions financières internationales (Banque Mondiale et **FMI**), un nouveau concept : la « bonne gouvernance » suite à l'échec des programmes d'ajustement structurel à la fin des années **1980**.

« La bonne gouvernance et le développement durable sont indivisibles de l'Amérique latine à l'Asie, en passant par l'Afrique, toutes nos expériences le montrent. Sans bonne gouvernance, sans Etat de droit, sans administrations prévisibles sans pouvoir légitime et sans une réglementation adaptée, les financements et les dons les plus abondants ne sauraient assurer la prospérité. »³⁶

La gouvernance est indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement durable. Elle, s'applique au niveau local, régional voire international et implique la participation de tous les acteurs sociaux. La gouvernance est une nouvelle forme de démocratie participative. Elle exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable. Un défi majeur que doivent relever tous les acteurs du développement.

Le Grand Dictionnaire³⁷ de la langue française donne une définition généralisée de la bonne gouvernance qui s'insère bien dans le **DD** :

« L'art ou manière de gouverner qui vise un développement économique, social et institutionnel durable, en maintenant un sain équilibre entre l'Etat, la société civile et le marché économique »³⁸.

Ce concept peut s'avérer très utile pour comprendre, orienter et coordonner ces divers acteurs afin de les amener vers la résolution d'enjeux collectifs (lutte contre la pauvreté, résorption du chômage, protection de l'environnement, préservation de la diversité culturelle, promotion du genre, etc.)

³⁶ *KOFI ANNAN : secrétaire général des nations unies dans « L'Afrique sur la voie de la bonne gouvernance : Synthèse du Rapport sur la gouvernance en Afrique », établie à l'occasion du quatrième Forum pour le développement de l'Afrique, Nations Unies, 2005.*

³⁷ *Selon le Dictionnaire du développement durable édité par l'OIF en 2004.*

³⁸ *MANCEBO François, « le développement durable », éd Armand Colin, 2006, p. 100.*

L'objectif est d'instaurer des modalités d'exercice du pouvoir qui soient en mesure de garantir les principes fondateurs du droit à la liberté et à l'égalité des individus devant un régime qui puise sa légitimité d'élections libre et démocratique. Le fondement de la démocratie est désormais à rechercher dans une logique collaborative, coopérative, seul support envisageable à la régulation des rapports sociaux. Il s'agit d'engager, sur une base volontaire les individus, les institutions de l'Etat, les entreprises et les associations ... etc, à des activités de partenariat, afin d'assurer une convergence maximale entre les projets privés, les objectifs institutionnels et le consentement de la société civile.

Le **DD** s'est répandu dans le monde en devenant une préoccupation majeure qui fait l'objet de politiques et de mesures visant à le rendre opérationnel. C'est désormais un challenge planétaire³⁹ qui interpelle individuellement et collectivement, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Mais les tentatives de mise en œuvre du **DD** au niveau international peinent à faire la preuve de leur efficacité. Bien qu'elles soient novatrices, ces tentatives semblent avoir du mal à se défaire des ambiguïtés inhérentes au **DD**. L'intégration des préoccupations économiques, sociales et environnementales n'est pas évidente, ainsi que la résorption des déséquilibres Nord-Sud. La promotion du **DD**, qui est synonyme de préservation de l'environnement et surtout de lutte contre le réchauffement de la Terre pour les pays du Nord, se fait dans une sorte de confusion avec la lutte contre la pauvreté et la quête du développement par les pays du Sud.

Tout au long de cette section, nous avons pu voir que la définition du **DD**, traduit bien les nouvelles préoccupations du fin 20^{ème} siècle et le début de 21^{ème} siècle. Elle note aussi que la notion étant nouvelle, elle est instable et évolutive, pour la première fois ou une notion qui requiert la recherche d'un intérêt commun à toute une planète et non pas un intérêt du pays particulier. Cet aspect complique la question du **DD** puisque les différents pays de cette planète n'ont pas les mêmes objectifs.

³⁹ TSAYEM DEMAZE Moïse, «Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) » *Cybergeog : European Journal of Geography, Environnement, Nature, Paysage*, 2009, p. 12.

CONCLUSION

Il se dégage de la réflexion que nous venons de développer dans ce chapitre que les économistes ne se sont intéressés que tardivement à la question de l'environnement et que le **DD** est un concept nouveau même si paradoxalement les économistes de l'ère précapitalistes, les physiocrates en l'occurrence, ont en fait le centre de leur préoccupation. Mais il reste flou et porteur d'interprétations contradictoires, tant les préoccupations des différents pays sont contradictoires.

Ce concept nous permet de réconcilier le progrès industriel et social et l'équilibre naturel de la planète au nom de trois principes l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité de l'environnement. Ces trois pôles constituent aujourd'hui, l'enjeu principal de toute politique de **DD** et le slogan des institutions internationales.

Le **DD** s'affirme maintenant comme une politique indiscutable de la gouvernance mondiale confrontée à des problèmes de dégradation environnementale de plus en plus inquiétante. La recherche d'un autre mode d'organisation et une nouvelle gestion qui possède d'emblée un fondement social et démocratique est nécessaire. L'économie sociale et solidaire présente un atout incontestable en matière du **DD** ce qui fera l'objet de notre deuxième chapitre.

CHAPITRE II
L'association, une composante
de l'économie sociale et
solidaire

INTRODUCTION

Dans un contexte de mondialisation, plusieurs éléments justificatifs de l'absence de l'Etat dans certains domaines, a fait croître les besoins et les inégalités sociales, auxquels l'ESS se donne pour mission de répondre. En parallèle, les mécanismes de marché ont échoué à satisfaire les besoins de l'ensemble de la population. Cela implique la recherche de nouveau modèle d'organisation porteur de sens.

De nos jours, pour allier entre croissance, éthique et **DD** le retour aux principes élémentaires de l'humanité ou au capital positif produit par les sociétés humainement viables à travers l'ESS semble nécessaire.

En Algérie, le mouvement associatif s'est certes développé dans le début des années **1990**, mais cela s'est plus sous l'impulsion du **FMI**, car l'Algérie était soumise à des conditions : L'un des points centraux est la libéralisation des échanges, Politique d'austérité, Privatisation des entreprises d'État...

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons à certaines notions et concepts importants et nécessaires pour l'analyse de notre sujet. Il s'agit de voir quel est le contenu de l'économie sociale et solidaire ? La nouveauté de cette discipline, la notion d'association et le mouvement associatif algérien. Ce sont là autant d'éléments pouvant nous permettre de mieux comprendre la problématique du **DD**, tels que définie dans le chapitre précédemment.

SECTION I- L'Économie sociale et solidaire

Le terme de « ESS » regroupe un ensemble d'organisations qui repose sur des valeurs et des principes communs. Les activités de ces organisations ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement. L'ESS défend la primauté de l'homme sur le capital. Certes, l'ESS est un concept nouveau mais son existence est bien ancienne.

1-Aperçu historique

Selon Michel GARRABE⁴⁰ l'économie sociale est apparue, au moyen âge. Il existe dans les guildes, les corporations, confréries des structures qui posent les bases des futures institutions que seront les coopératives, mutuelles ou associations contemporaines. Selon cet auteur, quatre périodes peuvent classer l'évolution de l'économie sociale jusqu'à nos jours :

1-1-La période 1750-1848

Cette période est caractérisée par les grands bouleversements économiques et sociaux provoqués par la première révolution industrielle. En d'autres termes, la violence du capitalisme industriel⁴¹ causée par le modèle libéral est la principale raison qui a poussé plusieurs auteurs comme Saint-Simon (1760-1825) et Fourier. C (1772-1837) à la recherche des propositions alternatives qui se traduisent par le socialisme utopique. C'est l'avènement du communautarisme et de l'associationnisme ouvrier qui va décliner une certaine protection sous la forme de mutuelles et coopératives, qui apparaissent en 1830. C'est en 1844, que la plus grande coopérative voit le jour près de Manchester en Angleterre. Elle présentera un des plus grands succès dans l'histoire de cette forme organisationnelle. Il s'agit de « la société des équitables pionniers de Rochdale ».

1-2-La période 1848 -1945

Cette période est caractérisée par de nombreux travaux sur la question de L'ESS, on peut citer C. GIDE (1847-1932), J. JAURES (1859-1914), P. LEPLAY (1806-1882) et WALRAS (1834-1910) tous ces travaux défendaient l'économie sociale.

De plus, cette période est considérée comme la période la plus importante pour l'économie sociale à cause des dommages de deux guerres mondiales ainsi que les effets sociaux de la crise

⁴⁰GARRABE Michel, « économie sociale : Historique et terminologie », forum der, MONTPELLIER, 2007, p. 01.

⁴¹ Idem.

de **1929** qui ont démontré la nécessité de la présence d'un modèle complémentaire, si non alternatif, qui permet de donner des solutions aux problèmes dont souffre la population.

Cette période a été marquée par plusieurs dates⁴² :

- En **1867**, c'était la loi sur les sociétés anonymes, qui intègrent le statut des coopératives ;
- En **1898**, une loi qui porte les fondements juridique de la mutualité ;
- En **1901**, une loi sur la forme la plus répandue : les associations ;
- Au début du **20^{ème}** siècle, on assiste à un établissement de l'expression de l'économie sociale et de son champ primitif. Elle est devenue un secteur d'activités, l'économie sociale a trouvé un contexte favorable pour être plus visible.

Les pays nord-africain à la fin du **XIX^{ème}** siècle ont adoptés les formes modernes de l'économie sociale⁴³ notamment l'associatif, exemple le cas de l'Algérie.

A cette époque, le mouvement associatif s'est inscrit dans un courant moderniste soucieux d'adapter certaines valeurs occidentales. Ce mouvement s'est construit dans le contexte de la colonisation.

1-3-La période 1950-1980

Au lendemain de la **2^{ème}** guerre mondiale, l'accroissement de l'intervention de l'Etat⁴⁴ par les dépenses publiques sous l'impulsion de keynésianisme d'une part, et l'augmentation des enjeux sociaux d'autre part, notamment avec la déclaration universelle des droits de l'homme en **1948**.

Pendant les trente glorieuses, la pluparts des pays européens ont connu une forte croissance ce qui a favorisé l'ancrage de l'économie sociale notamment les coopératives bancaires dans le financement de l'agriculture, les mutuelles et les associations dans la gestion d'équipement de santé et dans l'éducation.

1-4-La période 1980 – à nos jours

Les années **1980** sont marquées par le néolibéralisme, l'aggravation des disparités entre les pays et en leur sein. En Algérie par exemple, la restructuration de l'économie, la crise de **1986** ont fragilisé l'économie et la société dans un contexte de recul des institutions de l'Etat.

⁴² *IBID, p.02.*

⁴³ *IBID, p.04.*

⁴⁴ *IBID, p.02.*

La vague de la mondialisation⁴⁵, l'avènement de développement durable, et de la protection de l'environnement conduisent à la reconnaissance de ce secteur de l'économie sociale. Penser à une manière d'entreprendre autrement qui permet de gérer les inégalités sociales qui ne cessent d'accroître dans les sociétés, notamment avec les désengagements de l'Etat, l'évolution technologique et les crises économiques.

Après avoir montré les origines et l'évolution de l'économie sociale dans le temps, il est maintenant essentiel de voir la définition du concept, qu'est ce que l'économie sociale et solidaire ?

2-Définition de l'économie sociale et solidaire

Le concept d'économie sociale combine deux termes⁴⁶, économie et sociale :

Économie, un terme qui renvoie à la production concrète de biens ou de services par le biais d'entreprises contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.

Sociale, qui se réfère à la rentabilité sociale et non purement économique des activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active et par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services. Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel.

Concrètement, L'économie sociale est l'ensemble des entreprises qui prennent la forme de coopératives, mutuelles, associations et fondations partageant des particularités. Elles se distinguent des entreprises individuelles par leur caractère collectif. Elles se distinguent des sociétés de capitaux parce qu'elles réunissent des personnes avant de réunir des capitaux et sans chercher en priorité la rémunération du capital. Enfin, par leur caractère privé ces structures sont différentes de celles des entreprises publiques⁴⁷.

La notion d'économie solidaire est bien plus récente que celle d'économie sociale. Eme. B et Laville. J-L définissent l'économie solidaire comme :

⁴⁵ *IBID*, P. 02.

⁴⁶ *Chantier de l'économie sociale*, « L'économie sociale : un outil de développement des communautés rurales, guide de bonnes pratiques sur le développement de l'économie sociale en milieu rural », Montréal, 2008, p. 05.

⁴⁷ ANNANE Souhila, *cours d'économie sociale et solidaire, Master I : Economie du développement durable et de l'environnement, UMMTO, 2013/2014.*

« *L'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens* »⁴⁸.

On associe souvent le terme économie sociale et le terme économie solidaire en une seule expression, celle d' « économie sociale et solidaire ».

La définition de l'ESS, donnée par la deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité qui s'est tenue au Québec en octobre 2001 : « *L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social* »⁴⁹.

Aujourd'hui, l'économique est fortement intégré au social. Dans ce sens, les travaux de Karl Polanyi⁵⁰ qui est le fondateur de l'économie humaine et qui fait référence à la vision substantive, le sens substantif ne fait que souligner ce fait élémentaire que les hommes, tout comme les êtres vivants, ne pourraient vivre durablement en dehors d'un environnement naturel qui leur fournisse leurs moyens de subsistance. Polanyi propose le « ré-encastrement » de l'économie dans la société et sa décentralisation. Il enjoint, ainsi, un rôle principal aux citoyens, aux acteurs politiques et sociaux dont le regroupement en associations et en coopératives, permet de concilier l'efficacité économique avec les choix sociaux. Il rejette, clairement, l'approche libérale qui considère que la terre, le travail et la monnaie (éléments substantifs selon Polanyi) sont des valeurs marchandes soumises à la loi du marché.

3-L'affirmation de valeurs et de principes

L'économie sociale et solidaire est caractérisée par un certain nombre de valeurs et principes⁵¹, on en retient les plus importants:

⁴⁸ EME Bernard & LAVILLE Jean-Louis, « Economie solidaire (2) » in Laville. J-L et Cattani. A.D. (eds) *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris Gallimard, 2006, p. 03.

⁴⁹ COLLETTE Christine, « économie sociale et solidaire », éd DUNOD, PARIS, 2008, p. 08.

⁵⁰ POLANYI Karl, « *La Grande Transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps* », Gallimard, 1944.

⁵¹ AMROUN Célia, « *Les coopératives agricoles de la wilaya de Tizi Ouzou* », mémoire, université MOULOUD MAMMERI, 2013, sous la direction de Malika AHMED ZAID.

3-1-La libre adhésion

L'adhésion à n'importe quelle organisation est synonyme d'engagement et de prise de responsabilité, c'est la raison pour laquelle certains mettent des conditions pour le choix des personnes qui vont faire partie de leur corpus. Par contre dans l'organisation de l'économie sociale, ce principe élimine toute sorte d'obstacle ou d'empêchement qui peuvent exclure une personne d'adhérer soit une mutuelle, une coopérative ou une association. L'adhésion est fondée sur le volontariat, cela implique impérativement aucune discriminations fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'appartenance politique ou la religion à l'entrée.

3-2-Le principe d'égalité

Une organisation de l'ESS fonctionne selon le principe « un homme= une voix » qui connaît des modalités d'application différente d'une mutuelle à une coopérative ou une association.

La prise de décision dans ces organisation se fait en assemblé générale et suite au principe d'égalité des voix. Chaque membre participe par sa voix quel que soit son apport.

3-3-Le principe de primauté de projet et le principe de non lucrativité

Chaque entreprise doit générer des recettes permissibles d'assurance de la continuité et de la pertinence de son activité. Pour les entreprises capitalistiques, le gain est une finalité au détriment de la personne. Cela est toujours justifié. Car c'est la raison qui leur permet d'entrer en concurrence et d'acquérir plus de parts de marché, tout en faisant un ciblage bien précis et un positionnement bien déterminé.

Un projet d'économie sociale est au service d'un collectif et ce dernier peut être un groupe de personnes, un territoire ou une idée, au contraire des projets conduits par une seule personne qui vise un intérêt individuel.

Sur le plan fiscal, l'entreprise est exonérée de tous les impôts. La non lucrativité ne signifie pas que les entreprises ne réalisent pas des bénéfices. Car l'entreprise doit assurer sa continuité, pour cela elles doivent réaliser des excédents de gestion. La répartition des excédents obéit à des modalités particulières, deux modalités priment.

- L'impartageabilité de l'actif net (les membres n'ont pas droit à l'appropriation de l'actif net en cas de dissolution) ;

- L'appropriation des excédents : ces derniers sont répartis proportionnellement entre les sociétaires. Cela diffère d'une composante à une autre. Pour les coopératives, chaque type a une mesure spécifique de la participation à l'activité.

3-4-Le principe de démocratie

La démocratie constitue la base d'un bon fonctionnement dans n'importe quelle organisation notamment l'économie sociale. Une vraie démocratie dans l'entreprise exige également l'existence d'une réelle vie statutaire qui sera le support le plus efficace garantissant le respect des règles démocratiques. Ces derniers reflètent les conditions et les règles de travail ainsi que les relations entre les associés et les adhérents.

La démocratie participative est un outil qui permet aux membres d'identifier les nouveaux besoins sociaux, afin de rechercher des solutions rapides et construire une offre à partir de la demande, ou pour mobiliser les ressources nécessaires.

Les principes et les valeurs qui animent l'économie sociale constituent la base de fonctionnement des associations.

SECTION II- Les Associations

Les Organisations de la société civile sont nombreuses aujourd'hui et occupent un espace de plus en plus important dans tous les domaines de l'activité socioéconomique, politique et culturelle du pays. Parmi les organisations les plus importantes on trouve l'association.

1-Définition et caractéristiques des associations

Pour Tocqueville⁵² l'association volontaire, quelque soit son objet, est une école de démocratie qui élargit l'horizon des participants, stimule la prise de parole et le débat, apprend à agir en commun sur un pied d'égalité. L'association est souvent une structure encadrée par la loi qui définit ses prérogatives.

En Algérie, la loi définit l'association comme le « regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs

⁵²MAYER Nonna, « Les conséquences politiques du capital social » in *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 10, n° 3, 1993, p. 02.

connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire. »⁵³

De plus, L'association est un groupement de personnes qui doivent avoir un but commun ce qui suppose que les membres mettent en commun leurs connaissances et leurs activités. Ils s'engagent à coopérer à la réalisation de l'objet de l'association. Cette mise en commun s'accompagne de versements de cotisations régulières⁵⁴.

2-Les modèles des associations

Le modèle associatif a évolué à travers le temps et à travers l'espace. Plusieurs modèles en découlent E. Archambault distingue quatre modèles dominants⁵⁵ :

2-1-Le modèle corporatiste

Ce modèle a pour origine les pays Rhénans (Allemagne, Hollande, Suisse, Belgique et Autriche) dont l'Etat providence est dominant. Les valeurs religieuses ou idéologiques sont les bases d'une forte structuration de ces organisations.

Le modèle se caractérise par :

- Un secteur associatif large et professionnalisé ;
- Un développement important de la prestation de services dans le secteur social et sanitaire ;
- Un financement public important en matière de paiement des services.

2-2-Le modèle libéral

Ce modèle est né dans les pays anglo-saxons (USA, Canada, Royaume- Uni, Australie). Il obéit aux principes libéraux : initiatives individuelles, dépendance envers l'Etat, financement privé. En effet, en ce que concerne l'initiative individuelle, ces organisations sont créées par des personnes caritatives, pleinement inspirée des valeurs religieuses, et qui sont guidées par une logique d'intérêt collectif. De plus, ces organisations contrairement du modèle précédent, sont financées par les adhérents ou par des moyens associatifs par exemple la loterie.

⁵³ Journal officiel de la république algérienne N° 02 de la Loi 21 Safar 1433 du 15 janvier 2012, Article 2.

⁵⁴ ANNANE Souhila, *cours d'économie sociale et solidaire, Master I : Economie du développement durable et de l'environnement, UMMTO, 2013/2014.*

⁵⁵ ARCHAMBAULT Edith, « Les quatre modèles associatifs en Europe », in *Les associations et l'Europe en devenir, La Documentation française, 2001, p. 30-31.*

Le modèle libéral se caractérise par :

- Une faible dépense en matière de politique sociale par l'Etat et une privatisation des services sociaux ;
- Un secteur associatif très structuré et professionnalisé et qui intervient là où l'Etat ne le fait pas ;
- Un dialogue important entre l'Etat et les associations ;
- Un bénévolat très généralisé.

2-3-Le modèle social-démocrate ou universaliste

Ce modèle est répandu dans les pays scandinaves et les pays de l'Est en transition. Les valeurs religieuses et idéologiques en font l'âme de structuration des organisations. Elles sont regroupées sur la base des champs d'actions au service des adhérents. Ainsi les moyens financiers sont issus des participants.

Le modèle se caractérise par :

- Une large prise en charge des politiques sociales par l'Etat ;
- Un secteur qui arrive en supplément des fonctions de l'Etat et non en complémentarité : le secteur prestataire de services est en conséquence moins développé et les associations de défense des intérêts très nombreuses ;
- Une coopération rapprochée entre la société civile et l'Etat ;
- Un bénévolat très importants et un taux d'emploi assez faible.

2-4-Le modèle méditerranéen

Il s'agit des pays méditerranéens (Italie, Espagne, Portugal, Grèce). Contrairement aux autres modèles, celui-ci contient le plus grand nombre d'associations. Les valeurs de fonctionnement sont religieuses et le financement est mixte.

Le modèle se caractérise par :

- Une histoire (dictatures) et une culture (importance de la religion et de la famille) qui n'ont permis qu'une émergence récente du secteur associatif, actuellement en pleine structuration ;
- Un bénévolat encore faible ;

- Un investissement public assez important ;
- Une importance des échelons locaux et régionaux dans le dialogue avec le secteur associatif (sauf au Portugal).

En Algérie, il s'agit plutôt d'un modèle de type méditerranéen car ressemblant dans sa structure et son organisation, à ce qui a cours dans les pays du bassin méditerranéen.

3-Les différentes catégories d'associations

La classification des différentes catégories d'associations est variable. Nous retiendrons celle proposée par V. Tchernonog, qui est une typologie en dix classes⁵⁶ :

3-1-L'action caritative et humanitaire

Elle correspond au secours des populations démunies et en difficulté (personnes en situation de rupture familiale ou sociale, personnes en fin de vie, prisonniers, personnes torturées, malades, toxicomanes, **SDF**, nouveaux immigrants, réfugiés, victimes de désastres naturels, de catastrophes, de guerres, enfants maltraités).

3-2-Le secteur de l'action sociale

Ce secteur regroupe les établissements sociaux ou médico-sociaux (accueil des handicapés), les associations en faveur des familles (centre social, aide familiale à domicile, garde d'enfants), des personnes âgées (maisons de retraite, foyers logements, aide-ménagère), des jeunes ou des adolescents (prévention spécialisée, foyers de jeunes travailleurs).

3-3-Les associations sanitaires

Elles comprennent les établissements de type hospitalier, des dispensaires, des centres de santé, des associations de soins à domicile. Les plus nombreuses sont les associations de malades, de lutte contre une maladie, de prévention, de sensibilisation à un problème de santé, d'éducation à la santé ; elles reposent souvent sur le bénévolat.

3-4-Le secteur culturel

Il inclut, des musées, des monuments, des cinémas, des bibliothèques et médiathèques, des établissements culturels du type maisons de la culture, centres d'action culturelle, salles de

⁵⁶ TCHERNONOG Viviane, « Enquête sur le monde associatif XXI^{ème} », colloque de l'ADDES, 2006, p. 11-12.

spectacles, centres de congrès. Le secteur compte aussi les associations qui produisent ou organisent des spectacles, des associations de préservation du patrimoine culturel, mais aussi de petits clubs culturels spécialisés (danse, musique, poésie, peinture, littérature, philatélie).

3-5-Le secteur sportif

Il comprend les clubs sportifs, ainsi que les associations de chasse et de pêche.

3-6-Le secteur de loisirs

Il compte des équipements de type socioculturel, mais aussi des associations de loisirs spécialisés ou polyvalents, les amicales, des clubs de troisième âge, les salles des fêtes et associations d'organisation de divertissement. Ce secteur compte également les associations de tourisme social, les maisons, camps ou colonies de vacances, d'éducation populaire, les mouvements de jeunesse, les associations d'amitiés internationales, de jumelage n'ayant pas un but humanitaire.

3-7-Le secteur expression et défense des droits et des intérêts

On trouve dans ce secteur les syndicats, des associations de quartier, d'habitants, de défense du cadre de vie, les associations de consommateurs, les associations d'anciens combattants mais aussi les associations de défense de l'environnement et de connaissance du patrimoine naturel, des associations civiques, de défense d'une cause, de défense des minorités et des associations professionnelles.

3-8-Le secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion

Il comprend les établissements d'enseignement, des centres de formation permanente, les associations intermédiaires, d'insertion et d'aide aux chômeurs, mais aussi les associations de parents d'élèves et de petites associations locales de formation.

3-9-Le secteur des activités économiques

On compte, les agences de développement local, de nombreuses associations de promotion du tourisme et de la vie locale, des associations de gestion des services locaux (transports, services urbains, aménagement local). On trouve aussi dans ce secteur des associations de gestion d'activités marchandes mais aussi des associations pour le développement du commerce équitable.

3-10-Autres

Des associations qui activent dans d'autres domaines que ceux cités précédemment.

Pour ce qui concerne le secteur environnement qui est l'objet de notre recherche, il n'est pas précisé en tant que catégorie à part entière mais il est inclut dans la catégorie « expression et défense des droits et des intérêts » car l'environnement et le développement durable ne constituait pas un problème majeur.

Tous les secteurs précédemment cités démontrent la multiplicité de la facette des associations et traduisent la prise en compte de différents aspects de la vie, le social, le culturel et l'environnemental. Ce dernier ne semble pas requérir un intérêt particulier au point de constituer une catégorie à part entière.

SECTION III- Le phénomène associatif Algérien

Depuis quelques années, on assiste au développement rapide de divers mouvements et organisations de la société civile en Algérie dans le but de faire entendre plus efficacement les multiples voix en faveur du changement. Comment le mouvement associatif se manifeste-il ? De prime abord, nous verrons dans cette section l'évolution du mouvement associatif de manière générale, puis nous nous intéresserons à leur contenu et leur structure.

1-Repères historiques

Pendant l'ère coloniale l'Algérie était soumise à la loi française **1901** appliquée aux associations ou des associations étaient créées pour l'intérêt des colonisateurs. Mais après l'indépendance, l'Algérie reconnaît les associations mais va opérer des changements. Dans ce bref historique, nous parlerons uniquement de l'Algérie indépendante, c'est-à-dire une période d'un demi-siècle de développement que nous pouvons départager en deux phases :

1-1-La période s'étant de 1962 à 1986

Dès l'indépendance, en **1962**, un départ massif des colons est enregistré laissant un vide sur le plan de l'encadrement. Parallèlement à cela, un transfert important de capitaux s'en est suivi. Les algériens ne pouvaient pas faire face à cette situation vu la précarité dont ils se

débattaient. Pendant cette période l'Algérie ne se souciait pas de mouvement associatif qui n'était pas une urgence, mais elle cherchait des solutions pour sortir de cette situation. Il y a eu la mise en place du modèle « industrie industrialisante » en **1966-1978** et différents plans de développement de **1978-1989**. Concernant les associations, Le régime algérien avait reconduit la loi sur les associations de **1901** établie durant la période coloniale. Cependant, à mesure que le régime consolidait son pouvoir sur la base du parti unique, il imposait de nombreuses restrictions à la liberté d'association. La promulgation de l'ordonnance de **1971**⁵⁷, avait pour objectif d'encadrer et de contrôler totalement la société. L'ordonnance du **03** décembre **1971**, modifiée par celle du **07** juin **1972**, a autorisé l'établissement d'associations culturelles, sportives, artistiques ou religieuses. En son article **2**, elle stipule que la création d'une association doit requérir un triple agrément : l'un du ministère de tutelle, le second du ministère de l'intérieur et le troisième, du représentant de celui-ci à l'échelon local. Autant dire que ces mécanismes procéduraux ont constitué une contrainte majeure à l'émergence et au développement du tissu associatif en Algérie. A cette époque, il est recensé quelques **3 000** associations relevant des domaines sportif, professionnel ou religieux et étaient contrôlées par les organisations de masse et les unions professionnelles, elles-mêmes encadrées par le régime⁵⁸.

1-2-La période de libéralisation à partir de 1987

Cette période⁵⁹ verra un peu partout dans le pays des révoltes qui illustrent bien toutes les difficultés et les incapacités des organisations de masse à maîtriser leurs domaines respectifs.

Pour le cas de l'Algérie, la crise de **1986** a permis de révéler la fragilité de l'économie avec la chute du prix du pétrole, le niveau élevé de l'endettement, une crise qui va être aggravée par les émeutes de **1988** qui traduit le ras-le-bol de la société et la crise profonde de l'économie algérienne. C'est à partir de ce moment que le pays recourt au **FMI** en adoptant le programme d'ajustement structurel.

C'est en **1987**, à la suite de la promulgation de la loi **87-15** du **21** juillet **1987**, que les pouvoirs publics afficheront une certaine volonté de libérer la vie associative. Malheureusement, le retard était déjà considérable. Ainsi, les chiffres communiqués par le ministère de l'intérieur à cette époque faisaient état de l'existence de **11 000 associations à l'échelle nationale**. A titre de

⁵⁷ *Prise par l'ordonnance n° 71-79 du 3 décembre 1971 qui mettait fin à la loi de 1901 (loi des associations), en se référant à l'article 27 « toutes dispositions contraires à la présente ordonnance, sont abrogées ». L'Algérie se dotant ainsi d'une législation sur les associations.*

⁵⁸ *Programme concerté pluri-acteurs Jousour Algérie « Manuel pour les associations algériennes », Fondation FREIDRICH Ebert, Alger, 2012, p. 09.*

⁵⁹ *PAZ Elisa, GARCIA Carolina, MOUSSAOUI Faroudja & DEBUSSY Charlotte, « Franchir l'horizon : une approche à la réalité associative en Algérie », p. 10.*

comparaison, à cette même période, il existait plus de **500 000** associations en France. Cette loi, loin d'être libératrice, a néanmoins permis d'enclencher le processus de structuration du mouvement associatif rattaché à certains espaces strictement délimités et identifiés à l'instar des sociétés savantes, des associations de parents d'élèves et des associations caritatives.

Une nouvelle loi « **la loi N°90-31** » vient abroger la loi N°87-15. C'est l'époque du grand baby-boom des associations, né de l'ouverture économique et politique du pays après la nouvelle constitution de **1989**. Tous les champs sociaux sont investis : culture, patrimoine, environnement, protection des consommateurs, droits des femmes, santé, jeunesse, patronat, etc.

▪ **La loi 90-31**

Cette loi N°90-31⁶⁰ a consacré la liberté d'association. Elle résulte de l'ouverture du pays à partir de **1989-1990**. En théorie, elle respecte la liberté de s'associer librement puisqu'elle prévoit un système déclaratif et n'impose plus d'autorisation préalable des autorités (agrément).

L'article 7 de la loi stipule que l'association est régulièrement constituée après le dépôt de la déclaration de constitution auprès de la wilaya du siège de l'association, pour les associations locales, ou auprès du Ministère de l'Intérieur, pour les associations nationales.

L'association se constitue librement par la volonté de ses membres fondateurs, à l'issue d'une assemblée générale constitutive, réunissant au moins **15** membres fondateurs, qui en adoptent les statuts et désigne les responsables de ses organes de direction.

L'association est régulièrement constituée après notamment

- Le dépôt de la déclaration de constitution auprès de l'autorité publique concernée visée à l'article **10** de la loi ;
- La délivrance d'un récépissé d'enregistrement de la déclaration de constitution par l'autorité publique compétente au plus tard **60** jours après le dépôt du dossier, après examen de conformité aux dispositions de loi ;
- L'accomplissement aux frais de l'association des formalités de publicité dans au moins un quotidien d'information à diffusion nationale.

Cependant, cette loi, d'inspiration libérale, contient des dispositions qui tendent à restreindre et à limiter, voire à contrarier l'exercice effectif, dans toute sa plénitude, de la liberté d'association.

C'est le cas notamment :

⁶⁰ La loi N° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations.

- de l'adhésion d'associations algériennes à des organisations internationales qui est soumise à l'accord préalable du ministre de l'Intérieur (article **21**) ; cette adhésion, faut-il le souligner, n'est possible dans ces conditions que pour les associations à caractère national, celles à caractère locale en sont purement et simplement exclues ;
- dons et legs d'associations ou d'organismes étrangers qui « ne sont recevables qu'après accord de l'autorité publique compétente qui en vérifie l'origine, le montant, la compatibilité avec le but assigné par les statuts de l'association et les contraintes qu'ils peuvent faire naître sur elle » (article **28**) ;
- de la détermination d'un « plancher » constitué « de **15** membres fondateurs au moins » nécessaire pour la création d'une association (article **6**) ;
- de la création d'associations étrangères soumise à l'agrément préalable du ministre de l'Intérieur (article **40**) ;
- de l'ambiguïté qui caractérise certaines notions utilisées à l'exemple de « système institutionnel établi », « ordre public », « bonnes mœurs »... etc (article **5**), susceptibles d'être convoquée pour frapper de nullité des associations « indociles », porteuses d'alternatives à l'ordre établi...

Jusqu'en **2006**, on dénombrait, environ **58 000** associations dont **1 000** à caractère national. En **2011**, suite à des émeutes dans le pays et les révolutions dans les pays voisins (Tunisie, Egypte, Lybie), des réformes politiques sont à nouveau engagées par le gouvernement algérien. La loi **N°90-31** est abrogée par la loi **N°12-06**. Plus de **93 000** associations agréées sont recensées en **2012**, selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur algérien⁶¹.

2- Le cadre réglementaire appliqué à l'association

Les associations sont régies par la loi **N°12-06** du **12 janvier 2012**⁶² :

2-1-La création de l'association

La création d'une association est une démarche relativement simple qui nécessite cependant le respect de certaines procédures :

⁶¹ *Op.cit.* p. 09.

⁶² *Loi n° 12-06 du 12 Janvier 2012 relative aux associations, Journal officiel N° 02 du 15 Janvier 2012, p. 28-34.*

- La définition du projet associatif ;
- La rédaction des statuts ;
- Le nom de l'association ;
- L'assemblée générale constitutive ;
- La déclaration initiale de constitution ;
- L'ouverture d'un compte en banque ;
- L'assurance ;

Après l'organisation de l'assemblée générale constitutive de l'association, les membres fondateurs doivent procéder aux formalités de déclaration de l'association auprès des pouvoirs publics. Cette déclaration fait de l'association une personne morale avec une capacité juridique. Cette capacité juridique lui permettra notamment d'ouvrir un compte bancaire de demander des subventions publiques et d'ester en justice. La déclaration de constitution est accompagnée d'un dossier qui :

- Auprès de La commune où l'association a son siège social, pour les associations communales ;
- Auprès de la wilaya où l'association souhaite activer, pour les associations de wilaya ;
- Auprès des services du Ministère de l'intérieur à Alger, pour les associations nationales ou inter-wilayas.

L'administration qui reçoit le dossier vérifie les pièces et est tenue de fournir dans un premier temps, un récépissé de dépôt.

Ensuite, elle dispose d'un délai pour vérifier si le dossier est conforme à la loi. Les délais de vérification sont de :

- **30** jours pour les associations communales ;
- **40** jours pour les associations de wilaya ;
- **45** jours pour les associations inter-wilayas ;
- **60** jours pour les associations nationales.

A l'issue de cet examen, l'administration est tenue, soit de délivrer à l'association un récépissé d'enregistrement ayant valeur d'agrément, soit de prendre une décision de refus.

Pendant ces délais, l'administration peut demander tout complément d'information, dans le strict respect de la loi, aux membres fondateurs.

En général, l'administration vérifie si l'objet de l'association n'est pas contraire à loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs.

2-2-Les statuts

Chaque association à un objet, des buts qui lui sont spécifiques et seuls des statuts propres à cette association peuvent fournir des règles permettant de réguler le fonctionnement de l'association. De façon générale, les statuts doivent comporter :

- l'objet, la dénomination et le siège de l'association ;
- le mode d'organisation et le champ de compétence territoriale ;
- les droits et obligations des membres ;
- les conditions et modalités d'adhésion, de retrait, de radiation et d'exclusion des membres;
- les conditions attachées au droit de vote des membres ;
- les règles et modalités de désignation des délégués aux assemblées générales ;
- le rôle de l'assemblée générale et des instances exécutives et leur mode de fonctionnement ;
- le mode d'élection et de renouvellement des instances exécutives ainsi que la durée de leur mandat ;
- les règles de quorum et de majorité requise pour les décisions de l'assemblée générale et des instances exécutives ;
- les règles et procédures d'examen et d'approbation des rapports d'activité, de contrôle et d'approbation des comptes de l'association ;
- les règles et procédures de dévolution, du patrimoine en cas de dissolution de l'association ;
- l'inventaire des biens de l'association établi par un huissier de justice en cas de contentieux judiciaire.

2-3-L'organisation et le fonctionnement de l'association

L'association comprend un organe délibérant : l'assemblée générale et un organe de direction et d'administration : le bureau de l'association (Article 12).

L'assemblée générale est chargée de : (Article 13)

- Se prononcer sur le rapport moral ou d'activité et sur les rapports de gestion financière.
- Adopter les statuts et le règlement intérieur ainsi que leurs modifications faites par le bureau ou par la majorité des deux-tiers de l'Assemblée.
- Procéder à l'élection des membres du bureau et/ou du conseil d'administration ou son renouvellement.

- Se prononcer sur les orientations à venir.
- Fixer le montant de la cotisation annuelle.
- Accepter les dons et legs nationaux et étrangers conformément à la loi.
- Se prononcer sur les acquisitions d'immeubles.
- Se prononcer sur les recours en matière d'adhésion.
- Prononcer la dissolution de l'association.

Le règlement intérieur n'est pas une obligation, mais il est utile pour compléter et préciser les statuts de l'association notamment dans les rapports entre l'association et les membres. Pour cela une réunion du bureau suffit, avec éventuellement ratification de la prochaine assemblée générale. Il présente l'avantage de pouvoir être modifié aisément, contrairement aux statuts.

On peut y mettre :

- les modalités des votes dans les différentes instances de décision ;
- les rôles des président(e), trésorier(e), secrétaire général, etc. ;
- les modes d'utilisations des différents équipements ;
- les motifs graves d'exclusion ;
- le contenu et l'étendue des délégations de pouvoir au bureau ;
- le rôle et le fonctionnement des commissions, etc.

Les ressources de l'Association sont constituées par : (Article 32)

- les cotisations des membres ;
- les dons en espèces ou en nature et les legs ;
- les subventions consenties par l'Etat, la wilaya ou la commune ;
- les revenus liés aux activités ;
- les revenus des quêtes.

Les principaux changements de la loi sur les associations sont résumés dans le tableau versé en Annexe p 97.

Nous pouvons dire que le mouvement associatif algérien a évolué de manière positive malgré la crise qu'a connue la société. Ceci traduit une nouvelle demande de la société, mais aussi les nouvelles préoccupations de ce début 21^{ème} siècle. L'espace associatif deviendra ainsi une force de proposition impliquée dans la bataille du développement. Les textes sur les associations sont nombreux, ils ont été enrichis. Les associations se souciant de l'environnement ont aussi connu une évolution dans les statuts, dans les prérogatives, qu'en est-il réellement dans la réalité ?

CONCLUSION

A travers tous ce qu'on a développé dans ce chapitre, il nous ressort premièrement que la notion de l'**ESS** est un phénomène nouveau où la société civile cherche un nouveau sens au développement. Elle s'inscrit alors dans un même objectif que le **DD**, celui de penser un mode de développement qui intègre l'humain et son environnement.

Deuxièmement, l'association est un concept lié à l'**ESS** et traduit l'évolution de la pensée économique et de l'économie mondiale en générale. Elle est caractérisée par certaines valeurs sociales et son champ d'intervention n'est pas limité, puisqu'elle peut toucher différentes domaines.

Enfin, en Algérie, le tissu associatif a connu un essor important durant ce demi-siècle surtout avec la libéralisation de l'économie, mais le secteur de l'environnement n'est pas vraiment présent car il ne constituait pas un problème majeur. Mais ces derniers temps, avec l'avènement de développement durable des associations émergent dans d'autres domaines environnementaux c'est ce que nous tenterons de voir dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE III
L'Association un acteur du
développement durable

INTRODUCTION

En Algérie, la problématique de l'environnement est devenue une préoccupation réelle. Tous les acteurs de la société s'activent selon différents moyens en s'intéressant à la qualité de vie, à l'environnement...etc . À l'instar des autres wilayas, Tizi Ouzou s'attèle aussi à la question en se préoccupant de plus en plus à la problématique du **DD**.

Dans ce chapitre, nous allons essayer de présenter notre champ d'étude, à savoir la wilaya de Tizi Ouzou puis donner un aperçu sur l'état de l'environnement. Cette présentation nous permettra sans doute de faire le lien entre le mouvement associatif objet de notre sujet et les particularités propres de cette wilaya, c'est ainsi que la première section sera consacrée à la présentation de la wilaya, ses grands traits puis l'état de l'environnement.

Dans la deuxième section, nous présenterons, les associations environnementales de la wilaya, en montrant la montée exponentielle de leur nombres, puis l'échantillon des associations sur le quel portera l'étude.

Enfin, en troisième section nous examinerons les contributions et les projets menés par les associations environnementales.

SECTION I- L'environnement dans la wilaya de Tizi Ouzou

La connaissance du champ d'étude à savoir la wilaya de Tizi Ouzou doit passer par la présentation de ses potentialités géographiques et humaines. Ainsi, il est question dans cette section de traiter de l'état de dégradation de l'environnement de cette région d'Algérie et les facteurs qui en sont à l'origine. Pour ce faire, nous examinerons en premier lieu les caractéristiques de la wilaya, à savoir les traits physiques puis l'état de dégradation de l'environnement et enfin les facteurs à l'origine de cet état de fait.

1-Les caractéristiques de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi Ouzou se différencie des autres wilayas d'Algérie par la particularité de ses traits physiques à dominante montagnaise et par la densité de son peuplement.

1-1-Une région très montagneuse

La wilaya de Tizi-Ouzou⁶³ s'étale sur une superficie d'environ **3 568 km²**, limitée au nord par la mer méditerranée avec **85km** de façade maritime soit **7%** de la côte Algérienne. Le territoire de la wilaya est caractérisé par la prédominance des reliefs, **80 %** du territoire sont de zones de montagnes.

1-2-Une région très peuplée

Ce qui fait la particularité de la wilaya de Tizi Ouzou est ce paradoxe entre un relief accentué dominé par les montagnes et une densité démographique des plus élevée des pays. La population totale de la wilaya est estimée à **1.127.166** habitants en **2008**⁶⁴, soit une densité de **392** habitants par **Km²** répartie sur **21** daïra, **67** communes et **1450** villages. C'est la wilaya qui compte le plus grand nombre de communes et de villages à l'échelle nationale. Le nombre des agglomérations est estimé à **382** au dernier **RGPH** de **2008**. Le plus grand nombre sur le territoire national. La projection de population horizon **2015** avoisinera **1 171 720** habitants⁶⁵ soit une croissance de **63 011** habitants par apport à l'année de base **2008**.

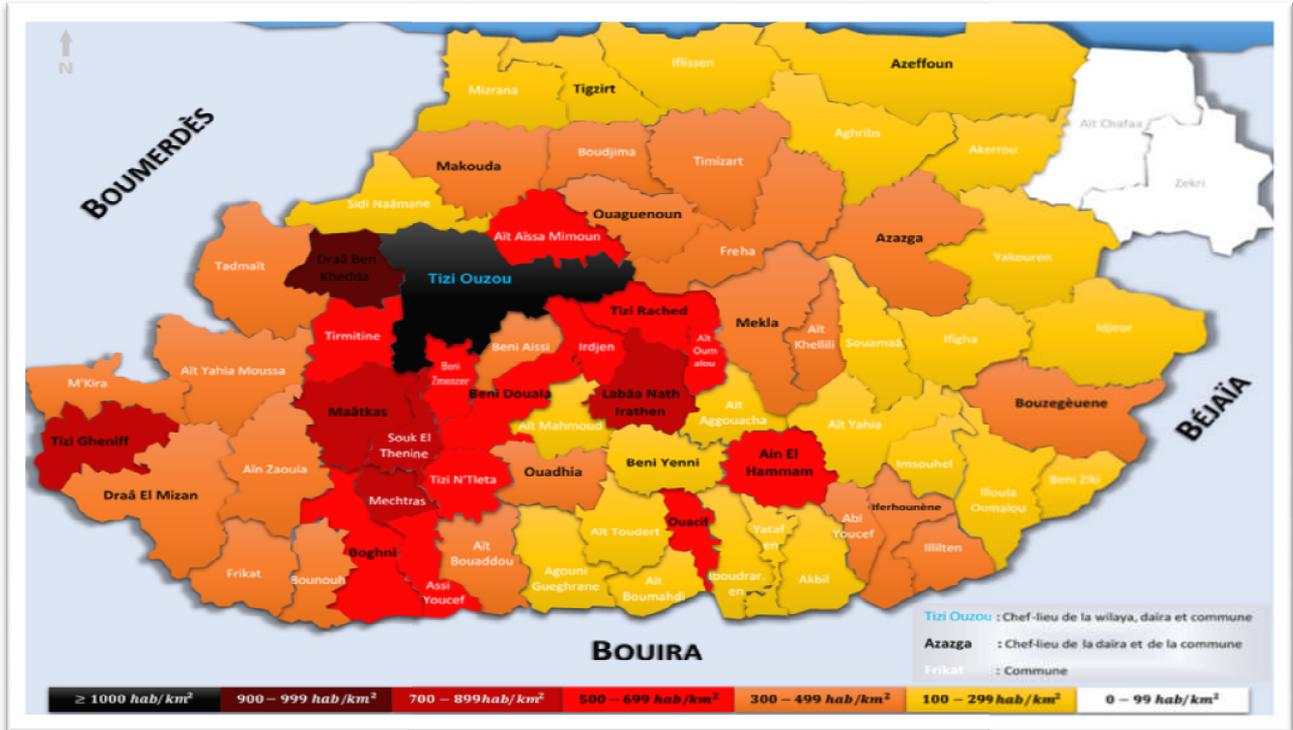
⁶³ Selon l'annuaire statistique 2012.

⁶⁴ Selon le RGPH 2008.

⁶⁵ Établie sur la base du taux de croissance annuel moyen observé entre les recensements de 1998 et 2008, selon le site de la wilaya de Tizi Ouzou (www.tiziouzou-dz.com/poplation.htm).

La carte N° 01 nous montre la forte densité démographique de la wilaya de Tizi Ouzou, une densité très marquée dans la zone montagneuse, c'est-à-dire le massif central.

CARTE N° 01 - Densité de la population par commune de la wilaya de Tizi Ouzou



Source : Selon le recensement 2008

1-3- Une région riche en ressources naturelles

Une région montagneuse, très peuplée mais surtout riche en ressources naturelles et une diversité biologique essentiellement à travers la faune, la flore, des ressources en eau et littoral.

La diversité faunistique et floristique de la Wilaya de Tizi-Ouzou est l'une des plus importantes à l'échelle Nationale, elle est caractérisée par une faune remarquable et une flore d'une grande importance pharmaceutique écologique et esthétique. Une grande partie de ces ressources se trouve au **Parc National du Djurdjura**⁶⁶.

⁶⁶Selon la direction de l'environnement le PND est un territoire de haute montagne, d'une superficie de 18.550 hectares, réparti sur deux wilayas : Tizi-Ouzou au nord et Bouira au sud, érigé en Parc National par le décret présidentiel n°83/460 du 23 juillet 1983, puis en réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO le 17/12/1997. Près de 1100 espèces végétales (Le Chêne liège, Le Chêne vert, Le Houx, Le chêne zeen, L'érable de Montpellier, L'érable champêtre, Le Cèdre de l'Atlas, Le Pin Noir, L'If, Le Pin d'Alep).

– 30 espèces de Mammifères dont 10 espèces sont protégées, 121 espèces d'oiseaux, 17 espèces de reptiles, 05 espèces de batracien, 03 mollusques adaptés en zone de haute montagne (Escargot), 218 espèces d'insectes dont 13 sont protégées par la loi, 04 Myriapodes (Mille pattes).

Avec sa dominante montagneuse, la wilaya jouit d'un important patrimoine forestier. C'est la première réserve naturelle de la wilaya de Tizi-Ouzou. Elle compte **21** Forêts principales⁶⁷, réparties sur le territoire d'une ou plusieurs communes. Ce parc occupe **112 182, 64 Ha**, soit **38%** de la superficie de la Wilaya. Parmi les forêts les plus importantes, on peut citer la forêt d'**Akfadou**⁶⁸.

De plus, la wilaya recèle d'importantes potentialités en substances utiles : calcaire (au sud de la wilaya), grès (au niveau de la bande littorale et la partie orientale), argiles (au centre) et marbres (au centre et dans la partie occidentale).

La wilaya de Tizi Ouzou compte aussi **23** Zones Humides⁶⁹ d'origine naturelle (**03** Marrais, **06** Lacs d'eau douce, **03** Oueds, **05** Cours d'eaux) et d'origine artificielle, l'Oued Sébaou qui est le plus grand cours d'eau de la Wilaya. D'une superficie de **2 500 Km²**, sa longueur atteint les **100 km**. L'oued est le pourvoyeur principal en eau potable de la wilaya de Tizi-Ouzou et contribue pour une large part dans l'irrigation des diverses cultures. La recharge des nappes souterraines s'effectue essentiellement par les eaux superficielles de l'oued Sébaou et ses affluents.

La wilaya dispose aussi d'un nombre important de sources⁷⁰, situées en majeure partie sur le flanc Nord de Djurdjura, généralement utilisés pour l'alimentation en eau potable des populations montagnardes isolées. On dénombre pour l'ensemble de la Wilaya **203** sources dont **121** sources importantes d'un débit total estimé à **701,7 l/s**, soit plus de **22** millions de m³ par an.

Le littoral⁷¹ ou la frange côtière, enfin constitue une autre richesse naturelle de la wilaya il s'étale sur une façade maritime de **85 Km** de long soit **7%** de la côte algérienne, couvrant cinq communes : Tigzirt, Mizrana, Iflissen, Azeffoun et Ait Chaffâa.

Tous ces traits physiques et cette diversité spatiale traduisent l'importance de la question de l'environnement. Aspect sur lequel nous nous interrogerons dans le point suivant.

2- L'état de l'environnement à Tizi-Ouzou

A l'instar des autres wilayas, les milieux naturels et les écosystèmes de la wilaya de Tizi-Ouzou sont en dégradation progressive. Tous les documents officiels, les rapports, la presse

⁶⁷ Selon les bureaux de la conservation des forêts.

⁶⁸ La forêt d'Akfadou s'étale sur plus de 10 000 hectares comptes 1500 arbres par hectare.

⁶⁹ Selon la direction de l'environnement.

⁷⁰ Selon l'annuaire statistique 2012.

⁷¹ Idem.

montrent que la wilaya occupe la première place au niveau national dans le classement des wilayas les plus insalubres. Les villes et les villages sont devenus des décharges à ciel ouvert, avec les amas des ordures aux portes de ces agglomérations, les déversements des eaux usées dans les cours d'eau ...etc.

La wilaya de Tizi Ouzou semble être particulièrement affectée puisque le nombre des agglomérations est très important. La dégradation de l'environnement touche tous les aspects de la vie, de celle de la biodiversité à celle du cadre de vie. Deux grands types de dégradation peuvent être répertoriés :

2-1-Une biodiversité affectée

La riche biodiversité dont regorge la wilaya souffre aujourd'hui d'une détérioration progressive, les raisons sont multiples, une surexploitation des ressources, les techniques agricoles inappropriées, utilisation abusive des engrais chimiques et des pesticides. Cette dégradation se lit sans le recul des forêts avec la multiplication des feux.

Le déboisement, le défrichage, le braconnage et le surpâturage,etc, chaque année des centaines voire des milliers d'hectares, partent en fumée. Depuis une décennie plus de **15792,77** hectares sont partis en fumée ce qui correspond à **10%** du patrimoine forestier. Selon les bureaux des Conservations des forêts de la wilaya de Tizi Ouzou le nombre des incendies enregistrés représente le double de celui de l'année précédente c'est-à-dire **383** incendies.

Ces incendies sont à l'origine de la déforestation, de la disparition des formations végétales, de la perte de la biodiversité, de la Pollution de l'air....etc, ce sont autant de conséquences néfastes pour l'environnement et le cadre de vie. La dégradation de la biodiversité apparaît aussi à travers la régression dramatique de la faune. Aujourd'hui, la plupart des espèces animales sont menacées de disparaître de la région, par exemple le Singe Magot. Enfin, la dégradation de la biodiversité se lit dans la dégradation de sols et des ressources hydriques.

Les ressources en sol sont non seulement faibles dans cette Wilaya de montagne mais elles sont encore menacées par les différents risques d'érosion, compte tenu de la configuration du relief. Cette situation limite le développement du secteur agricole, réduisant ainsi les potentialités des communes situées dans les régions de montagne.

L'oued Sébaou, par exemple, est le principal collecteur d'eaux usées (assainissement) de la wilaya de Tizi Ouzou. Chaque jour des volumes importants d'eaux usées (Milliers de mètres cubes) provenant de plus d'une cinquantaine de villages qui relèvent de **17** communes sont rejetés dans ce bassin. En l'absence de stations d'épuration, il y a réel un risque de pollution. Pour rappel cet oued est le principal pourvoyeur en eau potable de la wilaya de Tizi-Ouzou, il assure **80%** de la production en eau potable et contribue pour une large part dans l'irrigation des diverses cultures. Un autre problème auquel l'oued de Sébaou fait face c'est l'extraction effrénée de sable.

2-2-Un cadre de vie détérioré

Ce sont certes les zones où sont localisées les zones d'activité qui sont les plus touchées comme : Fréha, Tamda, Tizi-Rached, Sikh-Ou-Medour, Sidi-Namane, Bordj Sébaou, Draa-Ben-Khedda et la partie amont de Tadmaït. Une érosion intensive des sols est repérée. Mais la pollution est visible dans certains territoires, comme oued Aïssi et Draa Ben Khedda où les rejets industriels sont déversés quasiment dans la nature.

Cependant, la pollution est plus criante quand il s'agit des rejets domestiques. La wilaya de Tizi-Ouzou produit une quantité de déchets⁷² urbains estimée à **400 000 tonnes** de déchets collectés par an. Ce qui représente une quantité individuelle de **0.74 kg/j** pour un citadin et **0,50 kg/j** pour un villageois et dont **25 à 30 %** sont valorisables.

L'absence ou l'insuffisance des installations de traitement provoque une déficience de la gestion des déchets urbains liée à la l'absence ou l'insuffisance de **CET** et de décharges contrôlées. Actuellement, il existe **trois (03) CET** sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, le **CET** de Oued-Falli à Tizi-Ouzou, le **CET** de Draa El Mizan et le **CET** de Ouacif qui sont en exploitation, le quatrième **CET** localisé à Boghni vient d'être achevé, il n'est pas non encore réceptionné.

Les **CET** d'Oued-Falli, Draa-El-Mizan et Ouacif traitent actuellement **261,22 tonnes/jour** de déchets. Le problème ce sont les oppositions des citoyens qui entravent la réalisation des projets de **CET** dont certains ont été inscrits depuis **2006**. Conséquence, il y a une prolifération des décharges sauvages. En effet, la wilaya compte plus de **1 500** dépotoirs recensés, on peut évaluer à environ **75 ha** l'aire totale dévolue aux déchets selon la direction de l'environnement.

⁷² Selon la direction de l'environnement

A notre avis, si on estime que chaque village compte autour de **03** décharges sauvages et le nombre de villages dans la wilaya est près de **1500** villages. Le nombre total sera de **4500** dépotoirs ce qui représente un nombre élevé, bien au delà du nombre communiqué par les services de la wilaya.

Tous les aspects cités plus haut conduisent en définitive à l'amenuisement des espaces verts dédiés à la détente des citoyens, la superficie consacrée actuellement aux espaces verts à Tizi-Ouzou selon la direction de l'environnement est de l'ordre de **1 m²** par habitant, ce qui est bien en deçà de la norme requise qui est **20 m²** par habitant. Nous l'observons dans chaque ville de Tizi Ouzou, où ailleurs en Algérie, les espaces verts sont souvent sacrifiés au profit du béton.

3- Les facteurs de la dégradation de l'environnement à Tizi Ouzou

La compréhension des facteurs qui sont à l'origine de ces problèmes environnementaux est un préalable nécessaire. Plusieurs de ces facteurs sont, à notre avis, déterminant pour expliquer la dégradation de l'environnement.

3-1-La croissance démographique

La population de la wilaya de Tizi-Ouzou comptait **936.948** habitants au **RGPH de 1987**, elle enregistre **1108.709** habitants au **RGPH de 1998** et atteint **1.127.166** habitants au dernier **RGPH 2008**. Cette rapide croissance démographique, conjuguée aux effets des politiques et mesures incitatives mises en place, a exercé une pression très forte sur les ressources naturelles et les écosystèmes, d'autant que la population est très inégalement répartie sur le territoire.

3-2-Une urbanisation accélérée

C'est le fruit de la politique de développement adaptée par l'Etat algérien depuis l'indépendance privilégiant l'industrie aux abords des villes. Puis l'exode rural et le développement des cités autour des villes, ce qui a engendré un phénomène d'urbanisation : le taux d'urbanisation qui était en **1966** de **8%**, est passé à **15%** en **1977** et à **23 %** en **1987**, il atteint **52 %** en **2008**. De **1966** à **2008** ce taux a été multiplié par **6,5**.

3-3-Un modèle du développement qui ne respecte pas l'environnement

Le processus de développement s'effectue dans des conditions qui ne prennent pas en compte les priorités environnementales : des opérateurs industriels favorisent les sites faciles à

aménager, proches de la main d'œuvre et des facilités nécessaires au fonctionnement des projets (eau, électricité, matières premières). Des terres agricoles de première qualité sont ainsi consommées. Au niveau du choix des procédés technologiques, la plupart des unités industrielles ne sont pas dotées d'équipements antipollution.

Des politiques agricoles, rurales et forestières, sont souvent inadaptées parce que privilégiant une exploitation abusive des ressources, justifiée par la recherche de productivité. La course vers cette rentabilité économique, engendre, une dégradation continue des ressources naturelles.

La politique de subvention des prix pour les produits de large consommation (eau, électricité, produits énergétiques, engrais, pesticides, etc.) dans le but de maintenir les équilibres sociaux, d'éviter le développement de la paupérisation et de promouvoir le développement industriel et agricole du pays, mais la question de l'environnement a toujours été sacrifié. Il y a lieu de rajouter les aides de construction d'habitat dans les villages, ce qui a accéléré le gonflement des agglomérations. Par conséquent, toutes ces politiques ont eu des répercussions néfastes sur l'environnement.

Le modèle de développement mené par l'Algérie depuis l'indépendance, n'a presque pas été accompagné d'un arsenal juridique concernant la protection de l'environnement. Malgré, le fait que l'Algérie a participé à toutes les rencontres internationales et sommets sur l'environnement et le développement durable, elle a presque ratifié tous les accords internationaux. Mais, son application au niveau local est limitée.

Ce n'est qu'à partir de la loi **03-10**⁷³, que l'Algérie s'intéresse plus à l'environnement et au **DD**. La wilaya de Tizi-Ouzou, comme les autres wilayas du pays n'a pris conscience de son environnement qu'à partir de ces dernières années. en **2013**, un bilan a été fait afin de recenser tous les facteurs provoquant la dégradation de ce bien commun et s'interroger à la fois sur notre façon de vivre ensemble et notre engagement quotidien.

Parfois, même si les lois existent, le manque de civisme aggrave l'atteinte à l'environnement, l'inconscience de la société qui adapte des attitudes et de comportements insensés qui mettent l'environnement en péril.

⁷³ Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement et développement durable (Chapitre 6).

Pour conclure cette première section, nous pouvons dire que de l'état du secteur de l'environnement montre que la wilaya de Tizi-Ouzou est dans une situation alarmante et cela à cause de plusieurs facteurs. Nous dirons aussi que cet environnement est un atout essentiel pour Tizi Ouzou qui devrait par conséquent se trouver au centre de sa stratégie de développement. Par ailleurs, l'Etat doit impliquer tous les acteurs locaux essentiellement les associations environnementales. Ce que nous allons voir dans notre prochaine section.

SECTION II-Les associations environnementales de la wilaya de Tizi Ouzou

Plusieurs associations activent dans le domaine de la protection de l'environnement dans la wilaya de Tizi Ouzou. Il existe actuellement **62** associations environnementales wilayaes⁷⁴ au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou sur un nombre total **5413** associations tout caractère confondu. En revanche, il existe **17** autres associations environnementales communales⁷⁵. En totalité il y a **79** associations dans la catégorie environnement. Il s'agit maintenant d'étudier le poids des associations au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou puis voir leur évolution.

1-La place des associations à caractère environnemental à l'échelle de la wilaya de Tizi Ouzou

Nous l'avons déjà noté, la wilaya de Tizi Ouzou compte le plus grand nombre de communes, lesquelles comprennent un nombre élevé d'agglomération. Or, toutes ces entités spatiales ne sont pas nécessairement pourvues d'associations et encore moins d'associations environnementales. C'est ce que nous tentons de voir à travers ce point.

1-1-La répartition par commune

Il est important de voir la répartition des associations au niveau du territoire étudié, c'est ce que nous donne le tableau N°01.

⁷⁴ Selon la DRAG, on prend en considération seulement les associations qui ont eu l'agrément de la wilaya jusqu'au 31-12-2014.

⁷⁵ Les chiffres communiqués par la direction de l'environnement jusqu'au 31-12-2014. On doit aussi préciser que ces associations communales ont été créées après la loi 12-06.

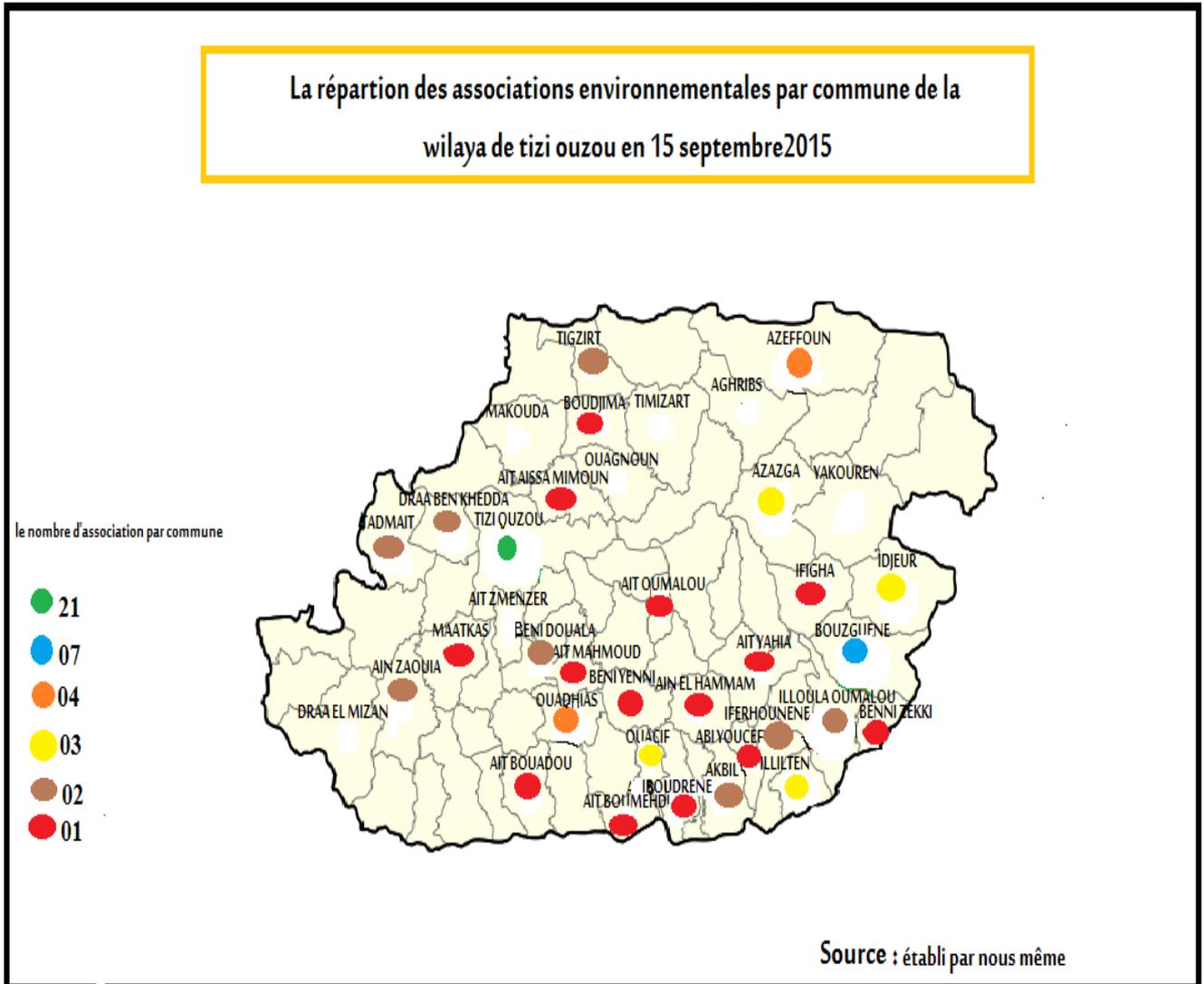
TABLEAU N°01 - La répartition des associations environnementales par commune de la wilaya de Tizi Ouzou.

Commune	Nombre d'association	Commune	Nombre d'association
Tizi Ouzou	21	Ifigha	01
Bouzeguene	07	Yakouren	01
Ouadhias	04	Ait Yahia	01
Azeffoun	04	Ait Bouadou	01
Idjeur	03	Iboudrarène	01
Azazga	03	Ain el hammam	01
Illilten	03	Maâtkas	01
Ouacif	03	Ait Mahmoud	01
Illoula Oumalou	02	Ait Boumehdi	01
Draa ben khedda	02	Beni -yenni	01
Tadmait	02	Boudjima	01
Akbil	02	Beni-zekki	01
Iferhounene	02	Ait Aissa Mimoun	01
Beni douala	02	Abi Youcef	01
Ain Zaouïa	02	Ait Oumalou	01
Tigzirt	02		
Total : 79		Source : Selon la Direction de l'Environnement, 2015	

Ces différentes associations activent surtout sur tout le territoire de la wilaya, mais comme nous le remarquons bien c'est le chef-lieu de wilaya Tizi Ouzou qui détient le plus grand nombre **21** sur **79** associations environnementales, la commune de Bouzeguene semble être aussi très dynamique avec **07** associations.

La carte N°02, nous montre la localisation de ces associations sur le territoire de la wilaya.

CARTE N°02 : La répartition des associations environnementales par commune de la wilaya de Tizi Ouzou



Selon notre première analyse, ce ne sont pas toutes les communes qui sont couvertes par les associations. Ces dernières se localisent beaucoup plus dans la partie sud est de la wilaya Comme on le voit sur cette carte :

Sur les **67** communes que compte la wilaya de Tizi Ouzou, seules **31** communes disposent d'au moins une association environnementale. Le nombre total étant de **79** associations (**62** associations de wilaya et **17** associations communales), ce chiffre s'avère faible pour une wilaya qui compte **67** communes et plus de **1500** villages.

1-2-L'évolution des associations environnementales à partir de la loi 31-1990

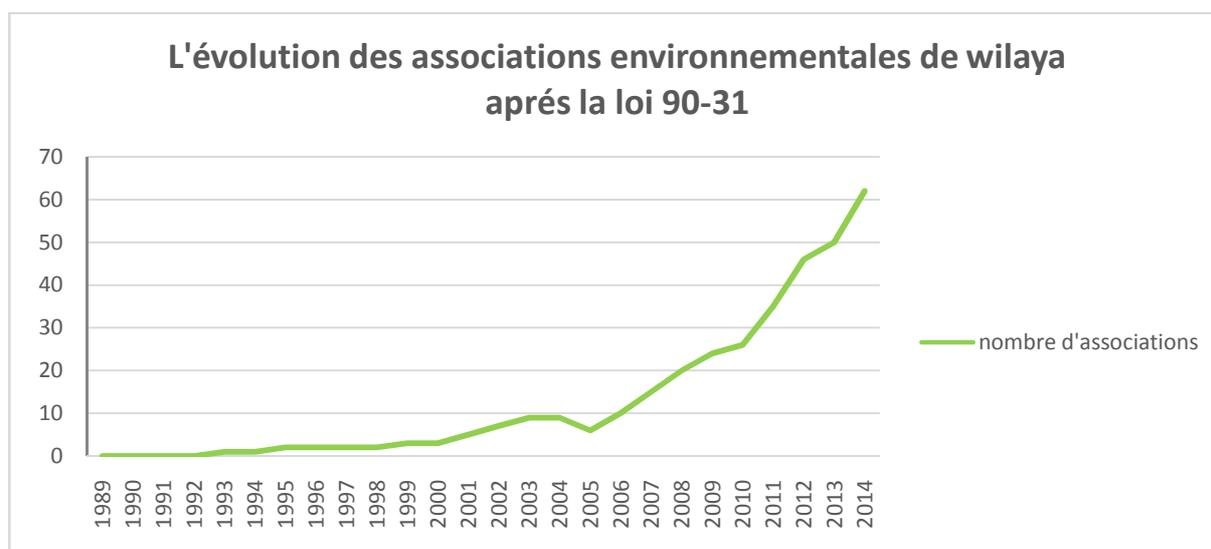
Le mouvement associatif a été encouragé après l'amendement de la constitution de 1989 à partir de laquelle nous pouvons analyser l'évolution des associations activant dans l'environnement. Le tableau N° 02 et le graphe N°01 nous montre bien cette fulgurante ascension, vingt-Cinq ans après la promulgation de la loi 90-31 sur les associations.

TABLEAU N°02- L'évolution de nombre d'association environnementale de wilaya durant la période 1989- 2014

Année	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Nombre d'association environnementale	00	00	00	00	01	01	02	02	02
Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'association environnementale	02	03	03	05	07	09	09	06	10
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Nombre d'association environnementale	15	20	24	26	35	46	50	62	

Source : Selon la DRAG

GRAPHE N°01 -L'évolution des associations environnementales de la wilaya après la loi 90-31



Source : Etabli par nous même

On observe à travers ce graphe, une nette croissance de nombre d'associations environnementales actives sur le territoire de la wilaya depuis **2006/2007**. Ce chiffre ne peut pas être considéré comme fiable car sur le terrain et selon l'**APW** et la **DRAG** il y'a un écart entre le nombre d'associations recensées et le nombre d'associations réellement actives.

Selon la même source de nombreuses associations ont leur agrément depuis des années, mais ne sont pas actives. Pour la plupart d'entre elles, la demande d'agrément est un simple moyen leur permettant de bénéficier des subventions.

Il y a lieu de signaler aussi que les associations communales ont connu un essor extraordinaire après la loi **12-06** du **12 Janvier 2012** relative aux associations. Comme on peut voir dans le tableau suivant :

TABLEAU N° 03 - Le nombre d'associations environnementales communales créées pendant les trois dernières années.

années	2012	2013	2014
Le nombre d'association créée	00	05	12

Source : Etabli par nous même

Cette croissance s'explique par l'allègement des procédures administratives pour créer des associations à partir de **2012**. En effet, une association peut être créée au niveau d'une commune avec une démarche administrative plus facile et moins contraignante.

2- Etude de cas sur un échantillon d'association

Sur les **79** associations environnementales activant sur le territoire de wilaya de Tizi Ouzou, nous avons dégagé un échantillon de **14** associations. Si notre choix a porté sur ces associations c'est en raison du faible nombre d'associations agréées mais aussi par la difficulté dont souffrent certaines d'entre elles, du fait de l'inexistence de siège social. Notre choix s'est porté sur les associations les plus dynamiques selon la direction de l'environnement et l'**APW**.

L'enquête est réalisée sous forme d'un entretien (voir annexe p **103**) comportant sept parties et **35** questions. Elle s'est déroulée, durant les mois d'Août et de septembre **2015**.

2-1-Présentation du l'échantillon

L'échantillon sur lequel a porté notre recherche est constitué des **14** associations présentées dans le tableau :

TABLEAU N° 04 – L'échantillon d'association

N°	Association	Année de sa création	Siège	Catégorie d'association
01	AJIE	1999	Tizi Ouzou	Association de wilaya
02	Association universitaire Eco-Action	1999	Tizi Ouzou	Association de wilaya
03	Association les amis de l'arbre	2002	Ait Aissa Mimoun	Association de wilaya
04	APE	2006	Azazga	Association de wilaya
05	Association Oasis	2006	Tadmait	Association de wilaya
06	Association vers le vert	2010	Akbil	Association de wilaya
07	Association El Hayat	2010	Tizi Ouzou	Association de wilaya
08	Association universitaire planète 21	2011	Tizi Ouzou	Association de wilaya
09	Association les jours verts « green days »	2011	Ain el hammam	Association de wilaya
10	Association les amis de la nature	2013	Ain Zaouïa	Association de wilaya
11	Association uni-vert	2013	Tizi Ouzou	Association de wilaya
12	Association le monde vert	2013	Maâtkas	Association communale
13	Association Garoura	2014	Boudjima	Association communale
14	Association Alma vert	2014	Idjeur	Association communale

Source : Etabli par nous même

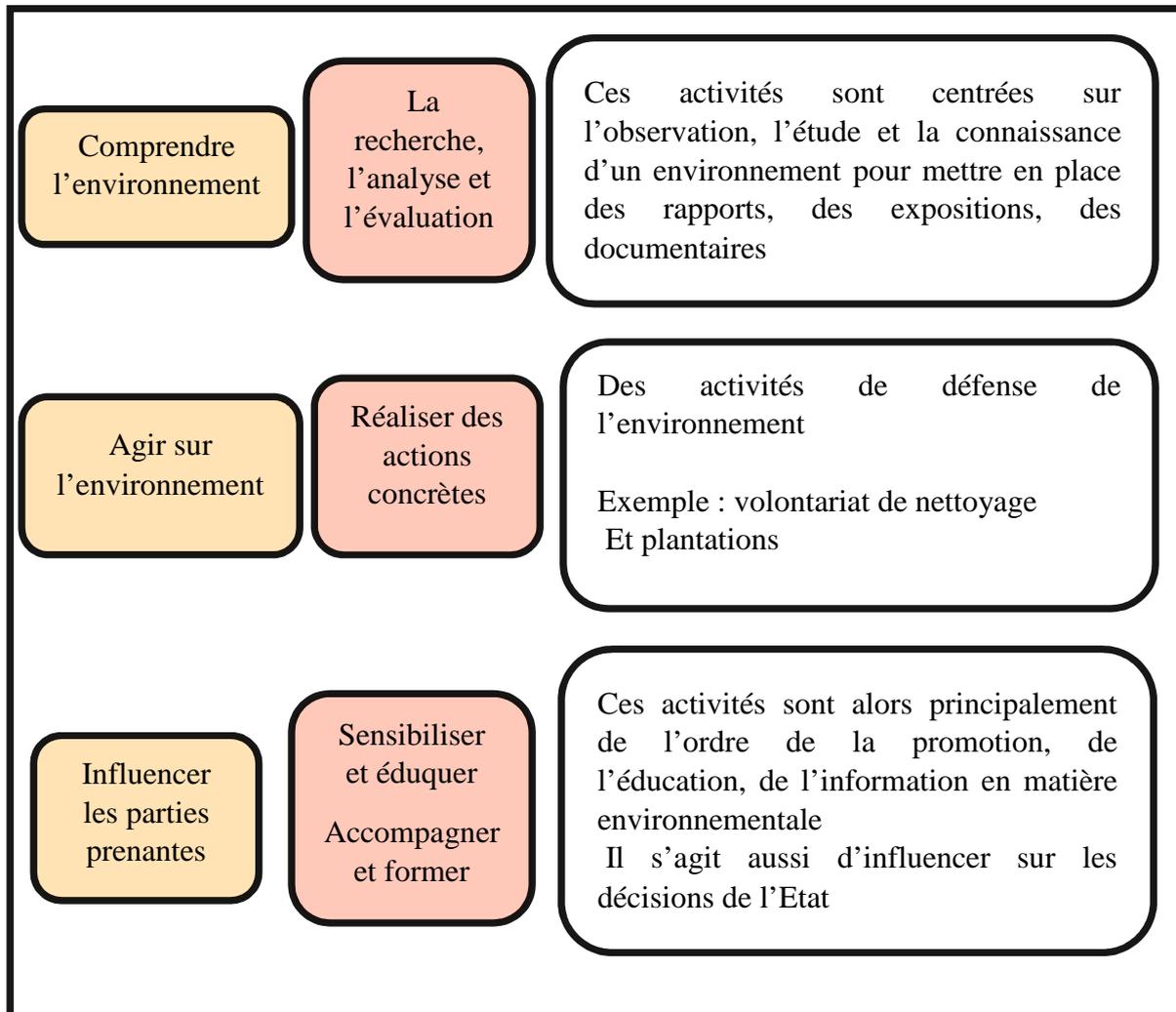
Ces associations ont été créées entre **1999** et **2014** et sont réparties sur **10** communes. Elles sont de **02** types, les associations communales et les associations de wilaya. Les noms portés par les associations démontrent de l'intérêt porté par les fondateurs à la question de l'environnement exemple association « les amis de la nature », association « planète 21 », association « uni-vert », association « el Hayat », association « alma vert »,

association « le monde vert », association « les amis de l'arbre », association « vers le vert »...etc.

2-2-Les objectifs poursuivis par les associations

De façon générale, les objectifs des associations environnementales visent trois axes : comprendre l'environnement, agir sur l'environnement et influencer les parties prenantes.

FIGURE N° 02 -Les objectifs des associations environnementales



Source : Etablie par nous même

A travers ces différents objectifs nous constatons que l'inquiétude des associations est la préservation du cadre de vie par des actions concrètes sur le terrain comme le nettoyage puisque cette activité qui incombe habituellement aux collectivités locales n'est malheureusement pas faite. D'où, l'intervention des associations pour combler ce déficit.

Les associations environnementales touchent une grande diversité de domaines qui sont directement liés au **DD**. On peut citer les différents domaines d'activités :

- **Dans le domaine de l'agriculture** : qui privilégie les produits du terroir, Préservation des sols.
- **Dans le domaine de la protection du cadre de vie** : Air, Déchets, Eau, Protection des espèces animales et des espèces végétales, Préservation des milieux naturels, Préservation du Patrimoine Culturel et Humain.
- **Dans d'autres domaines** : veiller à l'éducation à l'environnement, à l'information, Tourisme équitable et durable, Santé, Aménagement urbain et le Transport.

2-3-Le fonctionnement et l'organisation des associations

Les associations, comme leur nom l'indique, sont le produit des initiatives de quelques personnes, quelques membres fondateurs. Nous trouverons trois situations :

- L'association est créée par des membres qui sont des spécialistes dans le domaine de l'environnement ;
- L'association dont les membres sont essentiellement des étudiants ;
- Celle qui est composée des membres de différents domaines.

Les deux premières catégories ont pour objectif principal la défense de l'environnement, la troisième catégorie est à cheval sur plusieurs domaines. Comment fonctionnent les associations ? Ce qui les distingue c'est le mode de gestion et l'organisation. Mais les associations ont, en général toutes un règlement intérieur, leurs tâches traduisent les préoccupations environnementales. Exemple, l'association « **APE** » activant dans la commune d'Azazga créée en **2006** est structurée en six commissions : Biodiversité/ écosystème, Education environnementale/sensibilisation, Forêt école, Formation, Volontariat, Discipline.

Le tableau suivant nous montre le nombre d'adhérents pour chaque association et le montant de la cotisation par personne pour chaque année.

TABLEAU N° 05 –Les cotisations des adhérents

N°	Association	Nombre d'adhérents	Cotisation Par année (En DA)
01	AJIE	58	600
02	Association universitaire Eco- Action	120	400
03	Association les amis de l'arbre	28	00
04	APE	222	1000
05	Association Oasis	320	200
06	Association vers le vert	45	100
07	Association El Hayat	70	500
08	Association universitaire planète 21	80	400
09	Association les jours vert « green days »	40	600
10	Association les amis de la nature	264	100
11	Association le monde vert	50	400
12	Association uni-vert	100	400
13	Association Garoura	130	100/mineurs et 200/adultes
14	Association Alma vert	200	500

Source : Etabli par nous même

À travers ce tableau on constate d'un côté l'importance du nombre des adhérents dans quelques associations et d'un autre coté une faiblesse des adhérents dans d'autres associations. Selon notre enquête, le nombre d'adhérent semble être lié à la dynamique propre de chaque association. Laquelle dynamique est fortement corrélée aux travaux de terrain. Les cotisations varient d'une association à une autre (de **100 DA à 1000 DA**). Le montant des cotisations est plus important dans le cas où le nombre des adhérents est grand. Il existe des cas d'associations où le montant des cotisations des membres de bureau est différent de ceux des adhérents.

Selon nos entrevues avec les membres du bureau, il est très difficile de trouver des adhérents dynamiques et actifs. Généralement, les associations ne peuvent suivre avec les seules cotisations des membres, d'où l'apport de l'Etat par des subventions. Les subventions sont de deux types, celles de l'Etat et celles des collectivités locales.

- **Les subventions de L'Etat**

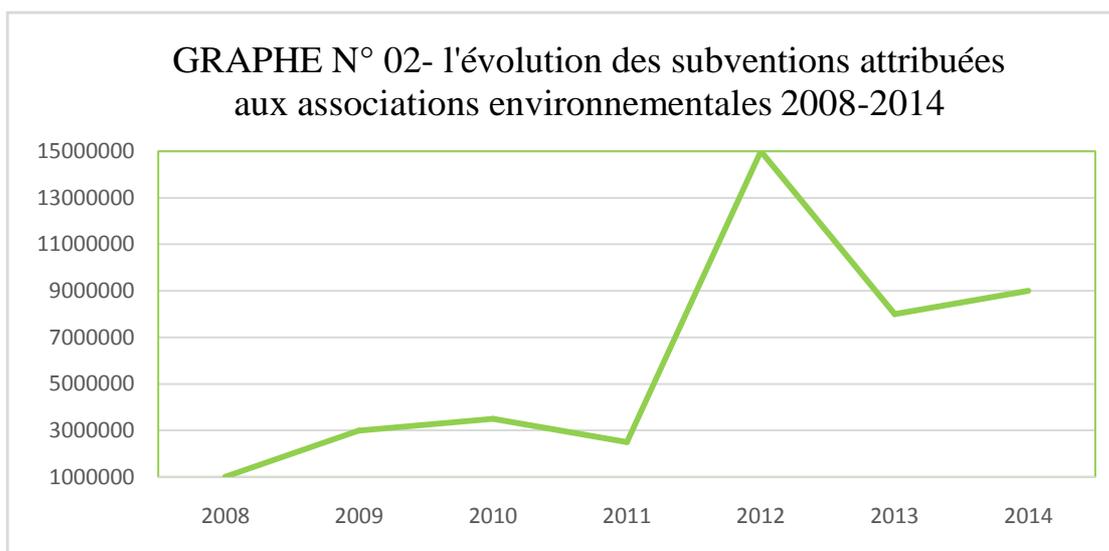
Une association déclarée peut recevoir des sommes d'argent appelées subventions, de la part de l'État pour mener à bien ses activités.

TABLEAU N°06-Les subventions attribuées pour les associations environnementales de 2008/2014

Années	Montant de la subvention (En DA)
2008	1.000.000,00
2009	3.000.000,00
2010	3.500.000,00
2011	2.500.000,00
2012	15.000.000,00
2013	8 000.000,00
2014	9 000.000,00

Source : APW de Tizi Ouzou 2008-2014

Sur le tableau N°06 le montant des subventions varient entre **1** et **15** millions de **DA** (2008-2014). Le graphe nous montre le pic de ses subventions, où on observe que les subventions atteignent jusqu'à **15** millions de **DA**. On remarque aussi que le montant des subventions est fortement lié à la conjoncture financière du pays.



Source : Etabli par nous même

A travers ce graphe, on peut dire que la part des subventions attribuées aux associations écologiques ont connu une croissance importante jusqu'à l'année **2012**⁷⁶, elles atteignent **15 000 000.00 DA**. Mais après la loi **12-06** les subventions ont connu une baisse presque de la moitié en **2013** car le nombre de création des associations de wilaya était en baisse. L'année **2014** connaît une légère augmentation liée à une nouvelle demande des associations.

⁷⁶ L'année de la création de la Commission Santé, Hygiène et Protection de l'Environnement au niveau de l'APW, chargée des subventions des associations environnementales.

On peut voir de très près la ventilation de ces subventions à travers les différentes associations enquêtés dans le tableau N°07.

TABLEAU N°07- Les subventions de la wilaya pour les associations environnementales pour la période 2010-2014

(En DA)

N°	Association	L'année de sa création	Le nombre d'adhérents	2010	2011	2012	2013	2014
01	AJIE	1999	58	-	400 000.00	104 30 00.00	1 800 000.00	2 000 000.00
02	Association universitaire Eco-Action	1999	120	100 000.00	100 000.00	100 000.00	-	-
03	Association les amis de l'arbre	2002	28	-	-	-	-	300 000.00
04	APE	2006	222	500 000.00	450 000.00	500 000.00	5 00 000.00	450 000.00
05	Association Oasis	2006	320	300 000.00	-	200 000.00	-	-
06	Association vers le vert	2010	45	-	-	-	200 000.00	400 000.00
07	Association El Hayet	2010	70	-	100 000.00	300 000.00	1 000 000.00	200 000.00
08	Association universitaire planète 21	2011	80	-	-	-	-	-
09	Association les jours verts « green days »	2011	40	/	100 000.00	200 000.00	900 000.00	-
10	Association les amis de la nature	2013	264	/	/	/	-	300 000.00
11	Association le monde vert	2013	50	/	/	/	200 000.00	500 000.00
12	Association uni-vert	2013	100	/	/	/	/	-
13	Association Garoura	2014	130	/	/	/	/	200 000.00
14	Association Alma vert	2014	200	/	/	/	/	-

Source : Etabli par nous même

- Les subventions de la commune

Les communes aussi donnent des subventions aux associations. Le tableau N°08 nous permet de voir la progression des subventions depuis 2010.

TABLEAU N°08- Les subventions des communes pour les associations environnementales pour la période 2010-2014 (En DA)

N°	Association	L'année de sa création	Le nombre d'adhérents	2010	2011	2012	2013	2014
01	AJIE	1999	58	600 000.00	-	150 000.00	-	100 000.00
02	Association universitaire Eco- Action	1999	120	100 000.00	100 000.00	-	-	-
03	Association les amis de l'arbre	2002	28	-	-	-	-	-
04	APE	2006	222	-	-	-	-	-
05	Association Oasis	2006	320	100 000.00	-	-	-	100 000.00
06	Association vers le vert	2010	45	-	-	-	-	-
07	Association El Hayet	2010	70	-	-	100 000.00	-	-
08	Association universitaire planète 21	2011	80	-	-	-	-	-
09	Association les jours verts « green days »	2011	40	/	-	-	-	-
10	Association les amis de la nature	2013	264	/	/	/	-	-
11	Association le monde vert	2013	50	/	/	/	-	-
12	Association uni-vert	2013	100	/	/	/	/	-
13	Association Garoura	2014	130	/	/	/	/	10 000.00
14	Association Alma vert	2014	200	/	/	/	/	

Source : Etabli par nous même

On remarque que les communes n'accordent pas beaucoup de subventions particulièrement pour les associations bénéficiaires des subventions de la wilaya mais, selon notre enquête, elles encouragent les associations d'une autre manière par la mise à disposition des engins et outils de nettoyage dans le cas d'une action de volontariat lancée par les associations, des moyens de transport pour les déplacements et d'autres conditions sont aussi fournies par les communes.

En dépit de toutes ces subventions, toutes les associations enquêtées souffrent de manque de moyens financiers et estiment que les autorités accordent des subventions insuffisantes. Aujourd'hui, avec la politique d'austérité prônée par l'Etat suite à l'effondrement de prix du pétrole le devenir des associations risque d'être mis à mal.

2-4-Les relations entre les Associations et les institutions publiques

Les associations sont des partenaires idéaux pour les autorités publiques pour remédier à la problématique de l'environnement.

– Avec la direction de l'environnement

La Direction de l'Environnement de wilaya avec l'aide des associations contribue à promouvoir des actions d'information, d'éducation et de sensibilisation en matière d'environnement. Les associations établissent des rapports pour la direction dans le cas où il y a une atteinte à l'environnement.

La direction de l'environnement a créé une maison de l'environnement en **2014**. Elle est localisée à la sortie ouest de la ville. Le bâtiment qui lui est dédié est tout en vert, il inspire le respect de l'environnement. Son objectif est de développer un espace d'échange afin de créer des partenariats avec les associations d'éducation à l'environnement, un lieu d'informations et de conseils sur l'environnement répondant aux questions environnementales, toute une forme d'activité est proposée : des expositions, conférences et ateliers pour les enfants, des actions pédagogiques pour les établissements scolaires, des documents pédagogiques, scientifiques...etc.

– Avec L'APW/La Commission Santé, Hygiène et Protection de l'Environnement

Pour les pouvoirs publics, représentées localement par les services de la wilaya, la préoccupation du **DD** est majeure pour preuve une commission ad hoc, spécialisée, a été mise en place en **2012**, il s'agit de la commission Santé, Hygiène et Protection de l'Environnement. Le travail de cette commission consiste à accompagner les actions portant sur l'environnement.

Dans le même contexte, la commission organise chaque année un concours, visant la récompense des villages qui se distinguent par leur propreté, ce concours est dénommé «concours AISSAT RABAH pour le village de la wilaya de Tizi-Ouzou, le plus propre ».

Dans sa troisième édition, la commission a fait l'objet d'une nouveauté en faisant participer les associations environnementales dans la commission d'évaluation pour le concours du village le plus propre de Tizi Ouzou.

En effet, la Commission chargée de superviser ce concours est composée des spécialistes de la direction de l'environnement, les quatre comités de village primés lors du concours précédent et les présidents des associations à caractère environnemental à savoir l'association **EL HAYET, AJIE, GAROURA, APE, ECO ACTION UNIVERSITE ET GREEN DAYS.**

– **Avec la Maison de la culture**

Les locaux de la Maison de la culture Mouloud-Mammeri sont, à chaque fois, été mis à la disposition des associations pour le déroulement de leurs manifestations. Les associations préfèrent la Maison de la culture comme lieu de déroulement de leurs activités, parce que c'est le seul endroit couvert médiatiquement et pratiquement le seul espace qui dispose des commodités pour réussir les activités.

– **Avec le Théâtre régionale de Tizi Ouzou**

Le théâtre met à la disposition des comédiens qui accompagnent des associations lors des évènements. Ces comédiens créent des pièces théâtrales portant sur l'environnement pour sensibiliser à la protection de l'environnement.

– **Avec les Conservations des forêts**

La conservation des forêts joue un rôle capital dans la sensibilisation des populations. Elle contribue chaque jour à améliorer le cadre de vie au sein des cités et quartiers en leur offrant un environnement propre et sain.

Selon nos entrevues, la production de plants de la pépinière de la Conservation des Forêts pour la campagne **2013/2014** a été de **45 700** plants par type d'espèces. La part attribuée aux associations est de **10 514** plants pour **83** Associations.

De plus, les associations collaborent avec la conservation des forêts dans la mise en place des programmes de **PPDRI (Programme de Proximité de Développement Rural Intégré)**. Ce dernier issu de l'application de la stratégie national de développement rural durable, est un outil de lutte contre la pauvreté et la marginalisation en milieu rural, en même temps qu'il se présente comme un moyen de protection des ressources naturelles.

– **Avec la Direction de la jeunesse et des sports**

Selon notre enquête, la direction collabore avec des associations environnementales dans la formation des animateurs comme c'était le cas pour l' « **AJIE** » qui a mis en place un projet d'insertion des jeunes dans le domaine de l'animation et la sensibilisation à travers:

- Formation de **18** animateurs ;
- Sensibilisation de plus de **400** écoliers sur la protection de l'environnement.

Dans cette section nous avons essayé de montrer le poids des associations à caractère environnemental dans la wilaya de Tizi Ouzou et leur évolution dans le temps. Nous avons aussi mis en lumière leurs objectifs, leurs fonctionnements et leurs différentes ressources financières. Les associations environnementales peuvent être des partenaires efficaces pour les autorités publiques, elles peuvent participer à leurs tables rondes. L'Etat essaie de les encourager mais tout en gardant un contrôle sur elles.

SECTION III- Les contributions et les projets des associations environnementales

Les associations à caractère environnemental peuvent apporter des contributions à différents niveaux. Elles ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du programme d'action du secteur de l'environnement. Avec leur caractère innovateur, des instruments et des moyens dont elles disposent, elles ont la capacité de lutter contre toute atteinte à l'environnement.

1-L'apport des associations

La **loi 03-10**⁷⁷ sur l'environnement accorde une grande importance au cadre associatif, en considérant que les associations légalement constituées et exerçant leurs activités dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie, sont appelées à contribuer, à être consultées et à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement conformément à la législation en vigueur.

L'apport des associations est important dans le domaine du développement durable. Plusieurs aspects peuvent être touchés : Célébration des journées mondiales, des festivités et participation à des concours, elles contribuent aussi à la protection de la biodiversité. Par ailleurs, les

⁷⁷ Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement et développement durable (Chapitre 6).

associations peuvent être considérées comme un outil de sensibilisation, pouvant aussi mener des actions de volontariat et être un acteur dynamique sur le territoire.

1-1-Célébration des journées mondiales, des festivités et participation à des concours

Chaque année, la wilaya de Tizi Ouzou célèbre des journées mondiales dédiées à l'environnement avec la participation du mouvement associatif, ces journées servent à aborder des sujets essentiels de la vie humaine, à sensibiliser le public à la protection de la nature et à renforcer la prise de conscience environnementale, comme on peut le voir dans le tableau N°09.

TABLEAU N° 09 - Les journées célébrées par les associations

Les journées célébrées	La date
La journée mondiale des zones humides	02 février
La journée mondiale de l'arbre	21 mars
La journée mondiale de l'eau	22 mars
La journée mondiale de la biodiversité	22 mai
La journée mondiale de l'Environnement	05 juin
La journée mondiale de la couche d'ozone	16 septembre
La Journée Méditerranéenne de la Côte	25 et 26 septembre
La journée mondiale de l'alimentation	16 octobre
La Journée nationale de l'arbre	25 octobre

Source : Réalisé par nous même

Pendant ces journées, les associations vertes réalisent des actions au profit de l'environnement, organisent des expositions, distribuent des prospectus inhérents à la protection de l'environnement, plantent des arbres, organisent des visites guidés...etc.

Plusieurs affichages sont visibles en ville à l'occasion pour annoncer ces journées : est-ce suffisant ? Est-ce que les informations circulent dans les écoles par exemple ? En outre, y a-t-il un bilan sur ces journées, des tables rondes?

La région Kabyle est connue par sa vocation agricole, des cultures variées, chacune de ses communes valorise la culture la plus répandue en son territoire en organisant des fêtes. Il s'agit de fêtes célébrés autour des principaux produits rustiques tels que : l'olive, la figue,...etc. On peut citer à titre d'exemple :

- La fête de l'olive, l' « **APE** » de la commune d'Azazga a participé à la première édition de la fête de l'olive **2015** dans le village Tabourt dans la commune d'Ifigha. L'objectif de cette association est l'information, la promotion et la valorisation de l'olivier. Elle a participé aussi à la fête du lait organisé chaque année au village Imaloussen, relevant de la commune de Timizart.
- Comme chaque année, l'association « **vers le vert** » de la commune Akbil organise avec d'autres associations la fête de la cerise à AIT Ouabane dans la commune Akbil. L'objectif de cette rencontre est d'ordre touristique, environnemental et économique.
- L' « **AJIE** » de la commune de Tizi Ouzou à son tour, a participé à la fête de la plaquemine à Mechtras le **17 et 18 Octobre 2014**.

En outre, les associations ont créé un slogan très porteur au tour de la propreté. A l'exemple de la première édition de la fête de la propreté à Beni-Zmenzer durant la période du **26** au **27 Juin 2014**, organisé par le collectif d'association d'Ath Zmenzer «Pour une Kabylie propre» en collaboration avec les associations. Cette fête s'est fixée de nombreux objectifs, elle s'inscrit dans un contexte d'information et de prévention quant aux dangers émanant de la pollution de l'environnement et vise à impliquer le citoyen dans la préservation de son espace vital en faisant appel à son sens civique.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement avait organisé un concours intitulé « Du prix national pour la protection de l'environnement pour l'année **2015** » Sous le Slogan « Notre environnement Notre avenir ».

L'association « **les amis de l'arbre** » de la commune d'Ait Aissa Mimoun ont participé par un projet nommé « la création d'un espace vert familial ».

L' « **APE** » de la commune d'Azazga a participé aussi par un projet intitulé « l'éducation à l'environnement préservation d'un espace dans une école ».

1-2- La protection de la biodiversité

Le deuxième volet sur lequel activent les associations est la protection de la biodiversité. Celle-ci se résume en la protection de la faune, des campagnes de reboisement. Les associations environnementales ont été créée, soucieuse de la préservation et de la sauvegarde des espèces forestières locales et nationales.

L'association « **Eco action** » de la commune de Tizi Ouzou ne cesse de redoubler d'efforts et d'initiatives. L'association est composée essentiellement d'étudiants en agronomie et en biologie doués dans le domaine écologique, ce qui a permis à l'association une présence permanente et efficace sur le terrain. En **2006**, « **Eco-Action** » avait le mérite de s'intéresser de près aux problèmes que vit la communauté de singes magot de Yakouren, une espèce en voie de disparition. Les membres de l'association ont sensibilisé les visiteurs qui donnent de la nourriture aux singes magots, ce qui peut être dangereux pour l'animal lui causer diverses maladies et lui faire perdre ainsi leur caractère sauvage au point de ne plus pouvoir rechercher leur nourriture dans les bois, comme leur nature l'impose. Grâce à son exposé sur le singe berbère l'association a décroché le **2^{ème}** prix national de la rencontre de Médéa. Par ailleurs, les membres ont réalisé un bon reportage sur les primates vivant dans ces lieux où les visiteurs leur ont inculqué des habitudes néfastes à leur mode de vie en les gavant de friandises.

Dans le même contexte, l'« **APE** » de la commune d'Azazga avait organisé une journée de sensibilisation pour la **S.O.S** magot, le **15 Avril 2011** sur la RN 12 Azazga Yakouren a donné tous les résultats escomptés, distribuant des dépliants aux visiteurs habituels du site sous le slogan « protégeons le **MACAQUE** berbère Magot n'est-il pas frère de l'homme » expliquant les raisons de sa disparition.

La deuxième grande action des associations est la protection de la flore. Celle –ci se traduit concrètement par des campagnes de reboisements.

Selon notre enquête, association « **Eco action** » de la commune de Tizi Ouzou a mené une campagne de boisement en Mai **2006** qui a visé des endroits ciblés tels que la forêt de Harouza et de Yakouren, mais aussi la ville de Tizi Ouzou qui a vu la plantation de pas moins de **200** arbres.

Ces dernières années, La forêt de Boumahni qui s'étale sur **4800 ha**, a été ravagée par plusieurs feux, les constructions illicites, la multiplication des décharges sauvages et les incivilités. Des actions de reboisement dans le contexte de célébration de la Journée nationale des forêts et de l'arbre des jeunes de l'association les « **amis de la nature** » de la commune Ain Zaouïa ont planté pas moins de **350 arbustes**, en partenariat avec la commune Ain Zaouïa, la direction du parc de Djurdjura et la direction de protection des forêts de Tizi-Ouzou.

En outre, l'association « **OASIS** » de la commune de Tadmaït, dispose d'une pépinière à côté de son siège pour satisfaire leurs besoins en arbres et ceux des autres associations lors des activités de plantations. L'année **2014**, ils ont cultivé **6000** arbres, planté **720** arbres et ils ont donné **600** arbres.

1-3-Les associations comme outils de sensibilisation

Si les associations environnementales tentent d'apporter des changements dans le cadre de vie, la protection de la biodiversité, par ces différentes actions que nous avons présentées ci-dessus, les associations s'imposent aujourd'hui comme outil de sensibilisation d'éducation et d'information.

Elles mènent des campagnes de terrain en proposant des actions diverses, telles que des journées d'études, conférences, expositions...etc.

En partenariat avec l'**APW**, l'« **AJIE** » de la commune de Tizi Ouzou avait organisé un séminaire de deux jours sur le recyclage et la valorisation des déchets. Plus de **250** participants ont fait part à cette rencontre dont des compétences étrangères, des porteurs de projet, des entreprises de valorisation des déchets, des chambres consulaires, des professeurs d'université, des représentants des communes, des associations et les directions de wilaya.

Un colloque international ayant pour thème : « Économie de montagne et développement local durable en Kabylie » le **02** et le **03** mars **2015** a été organisé par l'**APW** de Tizi-Ouzou en collaboration avec les associations. Le colloque a réuni les élus, les responsables de l'administration, des experts et universitaires, des comités de villages et associations, pour débattre de la problématique posée et sortir avec des recommandations.

Dans le cadre de la sensibilisation sur la protection de l'environnement, l'« **APE** », organise des conférences conjointement avec la Direction de l'Environnement. Cette initiative porte sur la gestion des déchets ménagers, l'éradication des décharges sauvages et sur la gestion des **CET**. Ces communications sont destinées au large public au niveau des communes de Timizart, de Mekla, d'Ifigha, car dans ces régions il y avait des oppositions concernant l'installation des **CET**.

Les moyens mis en œuvre pour concrétiser les actions de sensibilisation sont diverses. Exemple les expositions, les représentations théâtrales,...etc le contacte des citoyens par la distribution des dépliants. Ces derniers s'imposent aujourd'hui comme un moyen de communication incontournable :

Des animations et des expositions sont régulièrement organisées à l'intention du public et à l'occasion d'événements.

De plus en plus les associations préfèrent la carte du spectacle vivant. Un projet alternatif peut en effet atteindre des publics qui n'auraient pas été attirés par une conférence. Les spectacles, en traduisant des données scientifiques en contenus artistiques, mobilisent l'émotion, la sensibilité ou l'expérience. C'est dans ce sens que la pièce théâtrale s'avère comme est un outil efficace pour vulgariser les concepts de protection de l'environnement.

Par exemple, L' « **AJIE** » de la commune de Tizi Ouzou a organisé plusieurs pièces théâtrales exemple « La famille des déchets » pièce réalisé avec les enfants du club de l'association.

Le dépliant est un autre outil de communication, utilisé par les associations environnementales pour l'éducation environnementale. Il permet de sensibiliser la population sur le phénomène qui touche à l'environnement, son ampleur et ses conséquences sociales.

Le tableau N°10 nous donne les différentes thématiques ciblées par les dépliants utilisés par l'association.

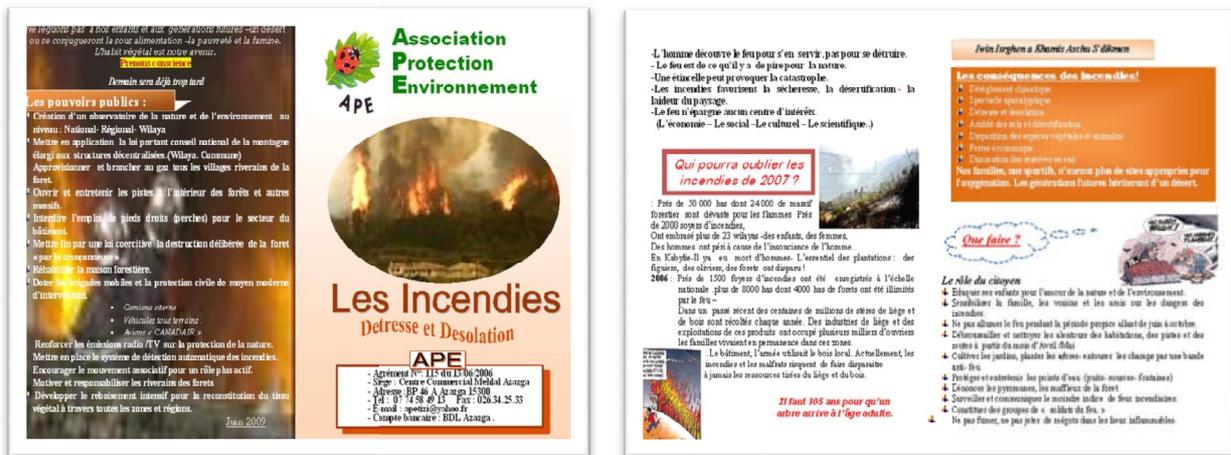
TABLEAU N° 10 - Les différentes thématiques des dépliants diffusés par l'association « APE » de la commune d'Azazga

Le sujet	Date
L'eau source de vie	Juin 2007
Réduire la pollution pour réduire des maladies	Mars 2008
Les incendies détresse et désolation	Juin 2009
La biodiversité, un patrimoine naturel vital : agissons tous ensemble pour le bien être humain	Septembre 2009
La forêt école	Décembre 2009
Protégeons Macaque berbère « MAGOT » n'est-il pas frère de l'homme ?	Octobre 2010
Le compostage	Décembre 2014
Indicateurs et paramètres de pollution	Février 2015
Le changement climatique, réchauffement planétaire	Février 2015

Source : Nos regroupements

Le tableau précédent nous montre la multiplicité des sujets abordés par les dépliants mobilisés pour sensibiliser les citoyens. Ainsi, on voit bien qu'il s'agit de tous les domaines où l'environnement est affecté, comme l'eau, la pollution, le tri, le réchauffement climatique...

Ces différents sujets sont mis en avant grâce à l'outil dépliant qui utilise le visuel pour capter les plus jeunes et les citoyens. Les images qui suivent nous donnent des exemples parlants de ces dépliants :



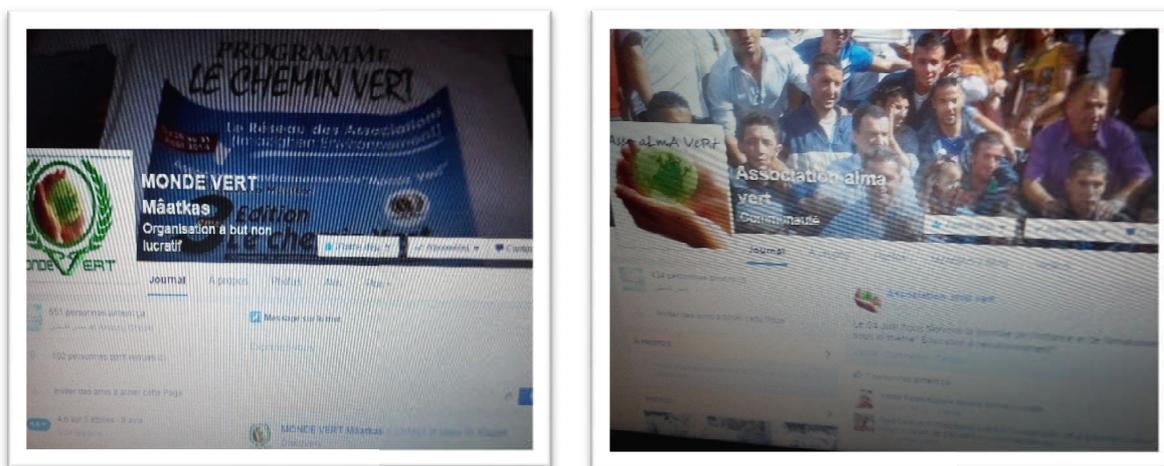
Source : Dépliant utilisé par l'association « APE »

Dans le cadre de cette sensibilisation les associations font des sorties pédagogiques. A l'exemple de l'« AJIE » de la commune de Tizi Ouzou qui a Proposé des sorties pédagogiques vers des lieux : Office national d'assainissement, Office national de la météorologie, Tonic industriel usine de recyclage du carton et du papier, Milieu naturel (jardin d'essai, montagne de Djurdjura...etc).

L'« AJIE » propose aussi d'autres types de sensibilisation par :

- Projection des films exemple en juin 2009, il ya eu la projection d'un film intitulé « cri d'alarme quoi faire de nos déchets ».
- Test : En juin 2010 un jeu destiné aux visiteurs lors de la journée mondiale de l'Environnement intitulé « tester votre comportement vis- à- vis de l'environnement ».
- Concours de dessins pour des enfants qui a eu lieu en 2009 sur l'arbre.

Il y a d'autres associations qui utilisent l'outil Internet à travers les réseaux sociaux en créant des pages et des blogs comme l'association « alma vert » de la commune de Bouzeguene et le « monde vert » de la commune de Maâtkas, exemple de ces pages :



Source : Internet (Facebook)

La sensibilisation est plus palpable à travers les formations que propose les associations. Par exemple, l' « **APE** » de la commune d'Azazga a mené des formations sur le recyclage, les plantations d'olivier, le compostage, en collaboration avec l'association d'apiculture de Michelet ont formé plusieurs apiculteurs.

Par ailleurs, l' « **AJIE** » de la commune de Tizi Ouzou a organisé pendant une semaine une formation pratique sur les techniques de fabrication des pavés au profit de **06** jeunes porteurs de projets, dans le cadre du projet pilote de recyclage des sacs plastiques en pavés de voirie dans la commune de Beni-Yenni.

Les associations peuvent aussi offrir des formations à l'étranger en collaboration avec d'autres universités et centres étrangers.

1-4-Des Actions de volontariat

Les associations activent sur le terrain par des actions de volontariat, ce qu'on appelle en kabyle « **Twizi** ». Les associations peuvent créer un esprit de convivialité, rapprocher les uns les autres dans des opérations de volontariat. Exemple de ce type de volontariat :

➤ **L'opération « Les éboueurs de la mer »**

Initiée conjointement par la Radio nationale et **SONELGAZ**, cette opération consiste à nettoyer simultanément **12** sites éparpillés sur **11** wilayas côtières du pays.

L'association « **EL HAYAT** » de la commune de Tizi Ouzou a mené des actions de volontariat dans les deux plages de Tigzirt et Azeffoun qui mobilisent chaque année plus de monde pour des

plages plus propres. Il s'agit de campagnes de sensibilisation pour inciter les citoyens à respecter l'environnement d'une manière générale et le littoral d'une façon toute particulière.

➤ **Opération «Ports et barrages bleus»**

Organisé par la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Tizi Ouzou les **9 et 10 mai 2015**, une opération de nettoyage. A cet effet, un programme d'activités a été initié dans les villes côtières de Tizirt et Azeffoun.

Des stands et expositions animés par des associations écologiques, ont été installés au niveau des ports des deux localités balnéaires.

28 associations ont pris part à l'action de nettoyage placée sous le signe de la sensibilisation afin de sauvegarder l'environnement et les ressources halieutiques.

➤ **Opération de nettoyage de barrages de Taksebt initié par les associations**

Comme plusieurs autres endroits de la wilaya, les rives du barrage sont investies de déchets multiples. Des bouteilles en verre et en plastique, des sachets et autres ordures qui en plus de nuire à l'environnement polluent l'eau du barrage. Le collectif des associations a lancé un appel pour l'implication de la population dans cette action mais aussi d'autres représentants de la société civile. Beaucoup d'associations ont participé parmi elles l'association « **Eco-action** » de la commune de Tizi Ouzou (association créée et pilotée par des étudiants).

Cet événement revêt une importance capitale tant il vise à récompenser, encourager, mettre en valeur et connaître les meilleurs, les travaux de recherche universitaires et les gestes en faveur de l'Environnement.

1-5-L'association un acteur dynamique sur le territoire

On a vu que les associations constituaient un outil de protection du cadre de vie et de l'environnement, par des actions sur le terrain ce qui fait d'elles un véritable acteur territorial comme on peut le voir ci-après.

➤ **Gestion des déchets**

Les associations contribuent au dynamisme du territoire, en aménageant, en créant des richesses et en maintenant certaines activités sur le territoire. Les associations sont des actrices du territoire où elles œuvrent en développant le rôle des liens de proximité. Elles structurent le territoire, en l'animant, c'est-à-dire en le faisant vivre, en mettant en place des activités.

Prenons l'exemple du village d'Iguersafene qui s'est distingué par son investissement, entièrement réussi, dans la préservation de son environnement. Le village a décidé de prendre en charge la propreté du village et de passer au tri des déchets et du compostage au profit du village. Grâce à son comité de village et l'association « **Alma vert** », Iguersafene est aujourd'hui un village exemplaire (le village le plus propre lauréat du concours RABAH AISSAT en **2014**). Il constitue aujourd'hui une référence pour les villages de Kabylie.

L'association « **ALMA VERT** » en collaboration avec les habitants a réussi à créer un centre de tri, la mise en place du tri sélectif et la réhabilitation des fontaines d'eau au niveau du village.

Dans le même contexte, l'association « **GAROURA** » de la commune Boudjima promet un avenir prospère pour le village Tarihant. En effet, L'association a été créée avec une volonté citoyenne dans l'objectif est de gérer les déchets du village. Actuellement, elle fait un grand pas dans le tri et la séparation du plastique, les déchets organiques sont orientés vers le compostage, et elle prend en charge financièrement la décharge des déchets ménagers. L'association voit en perspective qu'une création d'un centre de tri et un centre de compostage comme une nécessité majeure, ainsi que l'élargissement de son activité vers d'autres villages voisins et enfin de porter le nom du village le plus propre de la Kabylie qui permettra le développement local du village Tarihant.

➤ **Création d'un marché de saison**

L'association « **vers le vert** » de la commune Akbil organise un évènement exceptionnel chaque année : quatre journées de marché, une fois par saison. Dans ce marché les femmes du village sont les commerçantes ce jour-là. Cette initiative originale est mise en œuvre pour encourager les produits du terroir et les activités agricoles. Elle traduit surtout le cachet culturel local.

2-Les Projets menés avec les partenaires étrangers

Parmi les associations étudiées, il n'y a que trois d'entre elles qui ont bénéficié d'appuis de l'étranger (**Eco-Action, APE, AJIE**). Selon notre enquête, la plupart des associations ne sont pas informés de ce type de partenariat d'où le faible nombre des associations liées avec l'étranger. Ces appuis apparaissent à travers des échanges scientifiques, projet d'éducation et autres.

2-1-Le projet mené par l'association Eco-Action

C'est un projet dont l'association **ECO-ACTION** a bénéficié dans le cadre de programme de l'Euromed Echanges scientifiques entre les deux rives. Ce projet initié en **2006** a rassemblé des chercheurs, enseignants et étudiants pour débattre des sujets concernant l'environnement. Dans ce contexte, l'association éco action a réussi à organiser plusieurs séminaires et conférences. Le montant du projet était de **5000 euro**.

2-2-Le projet mené par l'APE

L'**APE** a été le fruit d'un projet appelé « forêt/école » (Arboretum d'Azazga) créée en **2008**, avec le soutien de l'union européenne et la sonatrach par les biais du programme Euromed (projet financé d'un montant de **7 000 000 DA**), dans le but de la sauvegarde des espèces végétales et animales locales régionales, nationales et internationales. La forêt sur laquelle porte l'action couvre **25 hectares**. Cette forêt a été proposée en raison de l'extinction progressive de nombreuses variétés d'arbres qui constituent des témoins historiques de la diversité floristique de la forêt algérienne.

Soutenant que le projet est d'ordre social, culturel, écologique et scientifique, le projet ambitionne de faire connaître le patrimoine «arbres» de l'Algérie et de permettre aux écoliers, collégiens, lycéens, universitaires et simples citoyens de se familiariser avec cette flore. Tout comme il constituera un appoint pédagogique aux universitaires dans le contexte de leurs recherches scientifiques.

La création de cette forêt a permis d'introduire **2000** plantes et **50** espèces, a permis la visite de **2000** visiteurs et la création de **07** postes d'emplois directs et indirects.

2-3-Les projets menés par l'AJIE

Plusieurs projets ont été élaborés par l'**AJIE** :

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement, en partenariat avec l'**ONG** un projet a été mis en place, il est intitulé « éducation à l'écocitoyenneté dans la ville de Tizi Ouzou ». Pendant les deux années **2004** et **2005**, un programme éducatif et ludique a été mis en place au profit des enfants scolarisés, des expositions, des projections de films sur l'environnement et des

pièces théâtrales...etc. Le projet a permis de sensibiliser **11600** foyers par la distribution des dépliants.

De plus, en **2010** et **2011** un partenariat avec l'ambassade de France appelé « espace vert » pour l'éducation environnementale a été conclu. Ce partenariat se traduit sous forme de pièces de théâtrales, de maquettes, de revues éditées, de dessins et d'herbiers dans des écoles.

Un autre Projet a été élaboré par l' « **AJIE** » en partenariat avec **Touiza solidarité** et l'**APW** intitulé projet « **TAKSEBT** » depuis **2010** à ce jour. Il regroupe sept communes riveraines du barrage de Taksebt afin de valoriser le patrimoine culturel et naturel, gérer durablement le bassin versant, développer les micros entreprises et redynamiser le territoire.

Le projet est regroupé en quatre axes :

1/ Renforcer les capacités des acteurs locaux de la Wilaya de Tizi Ouzou : Séminaires de renforcement des capacités des acteurs locaux, sessions de sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel, formation à la création et à la gestion de micro entreprises.

2/ Appuyer la création d'activités économiques pour les populations fragilisées des villages (jeunes et femmes) : Un fonds d'appui aux initiatives économiques va être créé (prêt à hauteur de 3000 euros / projet) pour financer des micros entreprises portées par des jeunes et des femmes dans le domaine de :

- **Agriculture** : arboriculture (cerise, châtaigne, figue, etc.), huile d'olive, élevage, apiculture, huiles essentielles, produits transformés (miel, confiture, conserves, etc.)
- **Tourisme rural** : maisons d'hôtes (gîtes ruraux, auberges), circuits de randonnée, recherche scientifique, chasse, réhabilitation de vieilles maisons, festivals, évènements culturels.
- **Artisanat** : tapis, broderie, poterie, bijoux en argent, vannerie, commerce équitable, etc.

3/ Impliquer des membres de la communauté algérienne en France dans le projet. Il est proposé aux membres de la communauté algérienne en France de : apporter des fonds pour consolider les prêts des micros entrepreneurs, participer à des missions d'expertises de courte durée en Algérie, monter des projets de développement solidaire en partenariat avec des associations de la Wilaya de Tizi Ouzou, faire participer des jeunes à des chantiers solidaires sur l'environnement et le patrimoine.

4/ Participer à la préservation de l'écosystème des zones environnant du barrage : campagnes de sensibilisation à l'environnement notamment dans les écoles, réunions de coordination avec tous les acteurs locaux pour une gestion participative, reboisement pour freiner l'érosion des sols et l'envasement du barrage et lutter contre les incendies, sensibilisation au traitement des eaux usées.

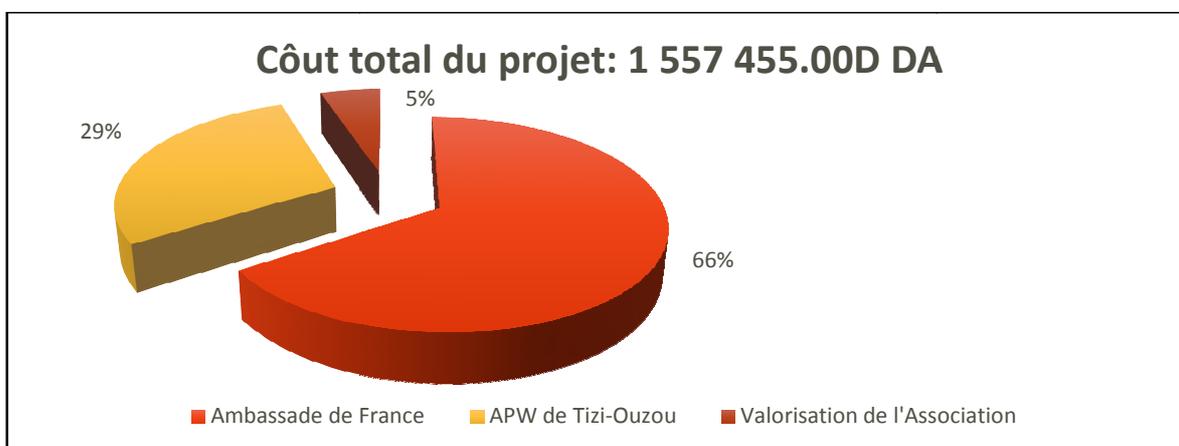
Ces différentes actions ont permis un grand nombre de résultat dont :

- **16** formations pour **35** animateurs locaux et représentants associatifs ;
- Formation de plus de **240** jeunes dans les domaines de l'agriculture, l'artisanat et la gestion de la micro entreprise ;
- Plus de **140** activités génératrices de revenus créées.

En outre, un projet pilote de recyclage des sacs plastiques en pavés de voirie a été initié par l'**AJIE** en partenariat avec l'Ambassade de France. L'objectif est de faire de la protection de l'environnement un moteur de l'économie locale créateur d'une nouvelle filière économique telle que la valorisation des sachets plastiques.

Ce projet a visé les jeunes sans emplois de la commune de Beni-Yenni, son objectif est de réduire les effets néfastes du sachet plastique sur l'environnement et de Créer des activités génératrices de revenus dans le domaine du recyclage des sachets plastique. Dans la figure N°03 on voit bien le montant global du projet et la part de chaque acteur financier, l'ambassade de France avec **66%**, l'**APW** **29 %** et l'**AJIE** avec **5%**.

FIGURE N°03- Le projet recyclage des sacs plastiques en pavés de voirie



Source : Selon le rapport de l'**AJIE**

Parmi les résultats obtenus de ce partenariat, on note la Campagne d'information-sensibilisation au profit de la population qui a été organisée sur deux thèmes : les effets des sacs plastiques sur l'environnement et la santé, puis les opportunités d'emploi et d'investissement dans les domaines du recyclage des sachets plastiques.

Le nombre de bénéficiaires de ce programme est de **10** personnes dont est **03** femmes. Ce qui leur a permis une formation technique, une formation sur la création et la gestion d'entreprise et une formation sur le marketing.

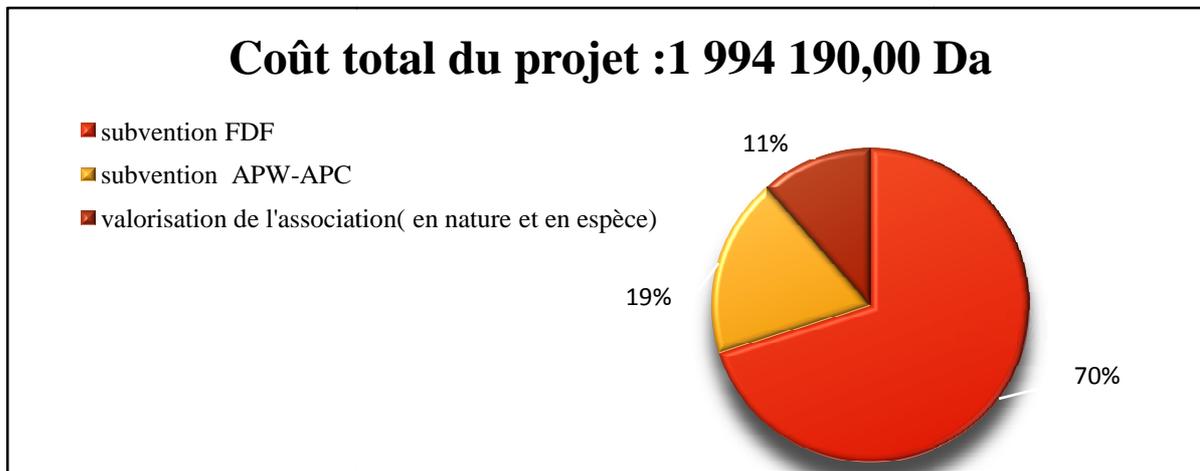
Trois jeunes parmi les jeunes bénéficiaires de ce projet ont déposé des demandes de financement auprès des dispositifs étatiques de soutien à l'emploi, pour la création d'unités de récupération et de valorisation des déchets plastiques.

Enfin, le projet : « Espace d'aide, d'orientations et de formations à la création de l'emploi lié aux métiers de l'environnement et de l'économie sociale et solidaire » initié par l' « **AJIE** » en partenariat avec **FDF (Fondation De France)**, l'**APC** et l'**APW**. Ce projet vise la promotion des jeunes par des actions d'orientation, de formation et d'accompagnement. Ces métiers concernés sont ceux de l'économie sociale et ceux axés sur l'environnement pour faire bénéficier ces jeunes des dispositifs de soutien à la création d'entreprise. Parmi les résultats obtenus :

- **500** jeunes formés dans le domaine de : l'agriculture, l'artisanat, le compostage, la gestion de la micro entreprise.
- **16** micros-entreprises créées dans les domaines du recyclage des déchets, l'artisanat et l'élevage.

La figure N°04 nous montre la ventilation des financements par les différents acteurs, le **FDF** contribue ainsi pour **70%** du projet et le reste est financé par l'**APW**, l'**APC** et l'association **AJIE**.

FIGURE N°04- Le projet « Espace d'aide, d'orientations et de formations à la création de l'emploi lié aux métiers de l'environnement et de l'économie sociale et solidaire ».



Source : Selon le rapport de l'AJIE

On comprend à travers cette section, que les associations environnementales remplissent un nombre important des missions. Elles jouent un rôle essentiel dans la protection de l'environnement. Par leur caractère innovateur elles utilisent divers instruments et outils, qui vont de la sensibilisation à l'action directe sur le terrain. Le partenariat avec les étrangers et l'appel de la communauté algérienne établie à l'étranger semble aussi contribuer un dynamisme de ces différentes associations.

CONCLUSION

Dans ce dernier chapitre, on a vu l'état de l'environnement dans la wilaya de Tizi Ouzou et l'état de sa dégradation, on a vu aussi le poids grandissant des associations environnementales activant dans la wilaya. Ces associations ont connu un essor important ces dernières années et l'Etat essaie de les encourager par différentes façons, des subventions, les faire participer dans leurs décisions et nouer un partenariat entre associations et différentes institutions publiques.

On a fait apparaître l'importance et le rôle joué par les associations environnementales, l'implication de ces dernières dans le développement durable.

A travers les différentes actions initiées par les associations vues dans cette section nous avons pu voir le degré de leur implication dans les questions de **DD**. Les exemples des associations d'Iguersafene, ou d'Azazga sont édifiants. Ces associations ont pu semer la graine de la protection de l'environnement auprès des communautés de la population la plus sensible, à savoir les jeunes et les enfants. Est-ce suffisant pour une wilaya très densément peuplée, très urbanisée ?

CONCLUSION GENERALE

Pour conclure, nous rappelons que notre ambition de départ était de voir si le mouvement associatif activant dans la défense de l'environnement constituait réellement un outil de **DD**. Pour cela nous avons d'abord interrogé différentes disciplines dont l'économie de **DD**, l'**ESS** et les associations.

C'est ainsi que dans le premier et le deuxième chapitre, nous avons tenté de montrer que l'**ESS** présente un atout incontestable en matière de développement durable. Elle Permet de conjuguer l'économie, la société et l'environnement prônant une nouvelle forme de gouvernance grâce à la participation et l'implication de la société civile.

Dans le troisième chapitre, nous nous sommes forcés d'établir la validité des deux autres hypothèses. La première soutient l'idée selon laquelle, Algérie s'inscrit dans une nouvelle stratégie de protection de l'environnement, les associations deviennent, alors, des nouveaux acteurs encouragés par l'Etat. En revanche, beaucoup d'entre elles se heurtent à des difficultés notamment financières et d'encadrement.

La deuxième hypothèse, défend les associations à caractère environnemental activant sur le territoire de la wilaya de Tizi Ouzou et qui proposent des solutions innovantes afin d'assurer un **DD** et un environnement sain. Mais leurs contributions semblent être limitées.

Au terme de ce travail nous sommes parvenus aux résultats suivants :

C'est depuis les années **1970** que la pensée économique s'est retrouvée véritablement confrontée avec ce qu'on peut appeler la question de l'environnement. Certes, des soubassements théoriques avaient été abordés par les économistes, posés bien avant l'école classique mais ils étaient ignorés, c'est seulement avec l'avènement du concept de **DD** que l'environnement est devenu une préoccupation essentielle.

Le **DD**, défi majeur pour l'humanité, nous permet de réconcilier entre l'équité sociale, l'efficacité économique et l'équilibre naturel. Il se construit à travers des démarches multiples et repose sur une pluralité d'acteurs dont l'**ESS** qui est un concept nouveau à travers ces organisations qui constitue le levier incontournable d'un développement équilibré et harmonieux.

CONCLUSION GENERALE

Les associations tout en contribuant à l'évolution de la société, se retrouvent au centre de multiples enjeux puisque la gouvernance se base sur les principes et les valeurs qui privilégient la participation de la population.

En Algérie, Le mouvement associatif a connu un essor important essentiellement avec la libéralisation de l'économie, intervenant dans différents domaines. Mais avec l'émergence du **DD** des associations environnementales se créent de plus en plus.

Les associations environnementales actives au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou ont vu une évolution à travers le temps surtout à la libéralisation politique **1989**, et la promulgation de la loi **31-90** et **06-12**. Mais cette croissance semble insuffisance face au rythme de la dégradation de l'environnement dans la wilaya, d'une part et l'importance démographique d'autre part. Tizi Ouzou est la wilaya la plus densément peuplée et celle qui abrite le plus grand nombre d'agglomération en Algérie.

Aujourd'hui, les associations environnementales remplissent des fonctions diverses pouvant intervenir dans la protection de la biodiversité, dans l'éducation environnementale à travers sa boîte à outil et rendre le territoire plus dynamique.

Les associations à caractère environnemental de la wilaya de Tizi Ouzou doivent se professionnaliser afin de s'adapter aux mutations et aux attentes en matière de développement durable pour mener des actions au-delà de la sensibilisation des populations, de volontariat et mettre en place un esprit de créativité grâce à leur dynamisme.

En outre, l'Etat essaie d'encourager les associations par les différents moyens et subventions dont il dispose. Cependant, avec l'austérité budgétaire dans laquelle vit l'Algérie aujourd'hui. Quel serai le devenir de ces associations ?

En effet, face à la rareté des fonds publics, les associations doivent aujourd'hui diversifier leurs activités, leurs ressources financières, fédérer et mutualiser les moyens pour garantir la viabilité de leur projet associatif et de leur organisation. Pour assurer des services durables aux populations, les associations doivent disposer des ressources humaines ayant une bonne maîtrise des questions de développement.

CONCLUSION GENERALE

Quant à l'Etat, il doit afficher une réelle aide aux associations, en assouplissant les mesures administratives, en créant des mesures incitatives, en leur procurant des moyens matériels et financiers, en mettant en place une sorte de charte définissant les rôles, les obligations mais aussi les vertus de la protection et de la défense de l'environnement.

ANNEXES

ANNEXE N°01 –La loi sur les associations : Les principaux changements

Ce que prévoyait la loi 90-31	Ce que prévoit la loi 12-06
création	
<p>15 membres fondateurs quelle que soit la compétence territoriale Accomplissement aux frais de l'association des formalités de publicité dans au moins un quotidien d'information à diffusion nationale. Délivrance d'un récépissé d'enregistrement de la déclaration de constitution par l'autorité publique au plus tard 60 jours après le dépôt du dossier et examen de conformité</p> <p>Si l'autorité compétente estime que la constitution de l'association est contraire aux dispositions de la présente loi, elle saisit, 8 jours au plus, avant l'expiration du délai prévu pour la délivrance du récépissé d'enregistrement, l'autorité judiciaire compétente, laquelle doit statuer 30 jours de la saisine. A défaut, l'association est considérée régulièrement constituée à l'expiration du délai prévu pour la délivrance du récépissé d'enregistrement.</p>	<p>10 membres pour une association communale, 15 membres pour les associations de wilaya (issus de 3 communes au moins), 21 membres pour une association inter wilaya (issus de 3 wilayas au moins) et 25 membres pour une association nationale (issus de 12 wilayas. Suppression des formalités de publicité. Le récépissé de dépôt est délivré obligatoirement par l'administration concernée, après vérification contradictoire des pièces du dossier</p> <p>Le délai pour l'examen de conformité est de 30 à 60 jours.</p> <p>Au cours de ce délai et au plus tard à son expiration, l'administration est tenue, soit de délivrer à l'association un récépissé d'enregistrement ayant valeur d'agrément, soit de prendre une décision de refus. C'est l'autorité administrative et non plus l'autorité judiciaire qui décide du refus.</p> <p>Introduction au dossier de constitution du casier judiciaire de chacun des membres fondateurs,</p> <p>Présence obligatoire d'un huissier de justice à l'AG.</p> <p>L'association doit tenir une comptabilité à partie double validée par un commissaire aux comptes.</p> <p>Elle doit disposer d'un compte unique ouvert auprès d'une banque nationale.</p>
La coopération avec les ONG étrangères	
<p>Seules les associations à caractère national, peuvent, adhérer à des associations internationales poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires. Cette adhésion ne peut intervenir qu'après accord du ministre de l'intérieur.</p>	<p>Les associations agréées peuvent adhérer à des associations étrangères poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires. Le ministre de l'intérieur est préalablement informé de cette adhésion. Celui-ci requiert, au préalable, l'avis du ministre des affaires étrangères. Le ministre chargé de l'intérieur se réserve un délai de soixante (60) jours pour faire</p>

	<p>connaître sa décision motivée.</p> <p>Les associations peuvent coopérer dans un cadre de partenariat avec des associations étrangères et ONG internationales, poursuivant les mêmes buts.</p> <p>Cette coopération est subordonnée à l'accord préalable des autorités compétentes.</p>
Le financement extérieur	
<p>Les associations peuvent recevoir, après autorisation préalable des pouvoirs publics, des dons et legs d'associations étrangères</p> <p>Ils ne sont recevables qu'après accord de l'autorité publique compétente qui en vérifie l'origine, le montant, la compatibilité avec le but assigné par les statuts de l'association et les contraintes qu'ils peuvent faire naître sur elle.</p>	<p>En dehors des relations de coopération dûment établies, il est interdit à toute association de recevoir des fonds provenant des légations et Organisations Non Gouvernementales Etrangères.</p> <p>Les financements reçus par l'association étrangère en provenance de l'extérieur pour la couverture de ses activités et dont le montant peut faire l'objet d'un plafonnement défini par voie réglementaire, obéissent à la législation des changes.</p>

Source : Programme concerté pluri-acteurs Jousour Algérie, « Manuel pour les associations algériennes », Fondation FREIDRICH Ebert, Alger, 2012, p. 45-46.

ANNEXE N°02-La liste des associations écologiques de la wilaya

Dénomination de l'association	communes	Dénomination de l'association	communes
Association de la jeunesse innovatrice et de l'environnement	TIZI OUZOU	Association écologique IZERKHFANE	AZEFFOUNE
Association écologique de l'éco action de l'UMMTO		Association de l'environnement de la ville d'AZZEFOUNE	
Association pour la vie et la nature de la wilaya de T.O		Association écologique IMGHI	
Association conscience écologique et environnement de la wilaya de T.O		Association thala pour la promotion de l'environnement et de développement de la wilaya de T.O	OUACIF
Association pour la protection de l'environnement et du DD de la wilaya de T.O		Association les amis de Djurdjura	
Association écologique Vita salubris de la wilaya de T.O		Association de la protection de l'environnement et écologique thafsut	DRAA BEN KHEDDA
Association écologique HAROUZA de la wilaya de T.O		Association pour la protection de l'environnement belle ville	
Association SOS écologie de la wilaya de T.O		Association pour la sauvegarde et la protection de la nature CHVAH NTMURTHE	BENI DOUALA
Association environnementale ma ville mon quartier de la wilaya de T.O		Association pour la protection de l'environnement et de la nature du village tamaghoucht	
Association de jeunes volontaires pour la protection et la sauvegarde de l'environnement		Association TEZDEG LAMSELLA	ILLOULA OUMALOU
Association action nature	Association UNI-VERT pour l'environnement		

Association de l'environnement thiliwa de T.O		Association éco citoyens de village ATSOU	IFARHOUNANE
Association EL HAYAT		Association communales de l'environnement	
Association pour la protection de l'environnement et développement harmonieux de la wilaya de T.O La sève			
Association écologique, mouvement vert de la wilaya de T.O		Association environnementale TEZDEG	ILLILTENE
Association les mains vertes de la wilaya de T.O		Association de l'environnement les amies de la terre	
		Association pour la protection de l'environnement	
Association de la protection de l'environnement EL HAYET HLM de boukhalfa		Association écologique vers le vert de la wilaya de T.O	AKBIL
Association scientifique et environnementale planète 21 de la wilaya de T.O		Association écologique tizi-n'tfuzelt	
Association club des sciences de la nature de la terre et l'univers d'UMMTO		Association scientifique et écologique OASIS	TADMAIT
Association THAMURT et développement local de la wilaya de T.O		Association les amies de l'arbre	AIT AISSA MIMOUN
Association écologique UNIVERT de la faculté des sciences biologiques et agronomiques d'UMMTO		Association écologique et protection de l'environnement AFARAZ	YAKOUREN
Association Djurdjura écologique	OUADHIAS	Association Thachemlit	AIT BOUADOU
Association écologie et sports de montagne		Association scientifique éco planète	TIGZIRT
Association SOS nature		Association pour la protection de l'environnement du	AIT MAHMOUD
Association écologique Econet			

Association pour la protection des animaux et de la nature de la wilaya de T.O	AZAZGA	village Tizi hibel	
Association pour la protection de l'environnement de la wilaya de T.O		Association écologique ecovolonterre	BENI YENNI
Association IMLEL de l'environnement et la sauvegarde de patrimoine		Association de l'environnement Ecosirem	AIT BOUMAHDI
Association scientifique et protection de la nature et des espèces animales de la wilaya de T.O	BOUZGUENE	Association pour la protection de l'environnement AMEZIR	AIT YAHIA
Association ECO-NATURE		Association pour la protection de l'environnement les jours verts	AIN EL HAMMAM
Association de l'environnement Thaddarth Dhithwanat		Association écologique les amies de la nature de la wilaya de T.O	AIN ZAOUIA
Association pour la protection de l'environnement AKFADOU		Association pour l'environnement de la commune Iboudrarène	IBOUDRARENE

Source : Etablie par nous même

ANNEXE N°03 : La liste des associations environnementales communales

Dénomination de l'association	communes	Dénomination de l'association	communes
Association pour la protection de l'environnement IBARAKENE	BOUZGUENE	Association environnementale Tifrit	IDJEUR
Association Eco Alva		Association de l'environnement AKFADOU	
Association Colline verte		Association ALMA VERT	
Association environnementale UDEM TEZDEGT		Association AGAMA	ABI YUCEF
Association Monde vert	MAATKAS	Association écologique du DD et environnement	TADMAIT
Association GARROURA	BOUJIMA	Association AVRONE	BENI ZEKKI

Association la bête noir de Mizrana	TIGZIRT	Association tafsouth	AIN ZAOUIA
Association thamurth tazdgant	IFIGHA	Association pour la protection de l'environnement d'Ait Oumalou	AIT OUMALOU
Association de la pêche artisanale et environnement le DAUPHIN	AZEFFOUN	Association les compagnons du Djurdjura pour l'environnement	OUACIF

Source : Etablie par nous même

ANNEXE N°04 – Le guide d’entretien pour les associations environnementales

Nous nous sommes chargés de la mise en œuvre d’une enquête sur les associations. L’étude s’est déroulée sous forme d’un entretien adressé en face à face à un échantillon d’association activant dans le domaine de l’environnement et du développement durable dans la wilaya de Tizi Ouzou.

L’objectif de notre étude est de comprendre la réalité des associations environnementales dans notre région sur leurs contributions dans le domaine environnementale et du développement durable.

Entretien

1- Généralités

- 1.1. Nom de l’association :
- 1.2. Date de création :
- 1.3. Siège :
- 1.4. Effectifs actuels : (Adhérents).....
- 1.5. À quelle échelle agit principalement l’association ?.....

2- Les objectifs de l’association

- 2.1. Quels sont les principaux objectifs poursuivis par l’association ?
.....
.....

3- L’association au niveau interne

- 3.1. Les membres de bureau est constitué de :.....
Qui sont (leurs fonctions) ? :.....
- 3.2. L’association organise, en interne, des formations à ses membres lesquelles ?
.....
- 3.3 Est-ce les membres de l’association ont déjà bénéficiés des formations à l’étranger ?
OUI NON

Si OUI expliquez ?

.....

3.4. L'association a une bonne maîtrise technique de son domaine : OUI NON

-Quelles sont les principales insuffisances ?

.....

3.5. L'association juge sa démarche de résolution des problématiques traitées satisfaisante :

OUI NON

3.6. L'association maîtrise les outils de collecte d'informations de terrain (enquêtes, entretiens, ...) et de diagnostic : OUI NON

4. Ressources financières

4.1. L'association arrive à mobiliser des financements :

- Cotisation : OUI NON
Montant de la cotisation par personne/année..... DA
- Subvention : OUI NON
- Financements internationaux : OUI NON
- Autres : OUI NON

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Subvention APC					
Subvention APW					
Financements étrangers					
autres					

4.2. L'association manque de ressources financières : OUI NON

4.3. L'association est bien informée des opportunités d'aide publique (concernant les financements, l'usage d'infrastructures et matériel publics, etc.) OUI NON

4.4. L'association est bien informée des opportunités étrangères d'appui : OUI NON

5. Relation avec les autres acteurs

5.1. L'association arrive à construire des partenariats : OUI NON

5.2. Qui sont vos partenaires parmi ces acteurs ?

- Population OUI NON
- ONG OUI NON
- Collectivités locales OUI NON
- Institutions publiques OUI NON
- Autres OUI NON

5.3. Comment le partenariat se fait avec ces derniers ?.....

5.4. Vous avez développé des partenariats avec des **ONG** étrangères : OUI NON

-Dans quels domaines ces **ONG** vous appuient-elles ?.....

5.5. L'association parvient à sensibiliser ou mobiliser les autres acteurs : OUI NON

Sont :.....

6- Activités

6.1. Quelles sont vos principales activités ?

.....

6.2. Quels sont les domaines environnementaux dans lesquels vous intervenez ?

.....

6.3. Quels sont vos moyens et instruments utilisés (expositions, conférences, sorties pédagogiques, film environnementale, pièce théâtrale sur environnement, distribution de dépliants.....) ?

.....

6.4. Quels sont les projets menés Ces **10** dernières années notamment en matière de développement durable et l'environnement ?

.....

6.5. Avez-vous participé à la célébration des journées mondiale, des festivités, les quelles ?

.....

6.6. Avez- vous participé à dès la célébration des fêtes agraires (fête du lait, de la cerise, de l'olive, plaquemine, plante médicinales.....) ?

.....

6.7. Participez- vous aux journées d'étude, les séminaires, communications les quels (avec les dates)

?.....

6.8. Participez – vous à des concours ? OUI NON

Lesquels ?.....

6.9. Est-ce que vous avez participé au prix national pour la protection de l'environnement **2015** ?

OUI NON

Si OUI expliquez ?

.....

7- La réglementation sur les associations

7.1. Comment voyez-vous la loi sur les associations ?

.....

7.2. Quels sont les obstacles de cette loi ?

.....

7.3. Comment est votre relation avec l'Etat ?

.....

7.4. Quels sont vos attentes auprès des autorités publiques ?

.....

7.5. Quels sont vos difficultés ?

.....

REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

❖ OUVRAGES:

- ABDELMALKI Lahsen, MUNDLER Patrick « Économie de l'environnement et du développement durable », Ed de Boeck Supérieur, 2010.
- ANDRE Pierre, DELISLE Claude. E, REVERET Jean-Pierre, « L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratique pour un développement durable », Presses internationales polytechniques, Montréal, 2010.
- BRUNEL Sylvie, « le développement durable », Ed PUF, paris, 2004.
- COLLETTE Christine, « économie sociale et solidaire », Ed DUNOD, PARIS, 2008.
- GARRABE Michel, « économie sociale : Historique et terminologie », forum der, MONTPELLIER, 2007.
- GRANIER Gérard, VEYRET Yvette, « Développement durable. Quels enjeux géographiques ? », La Documentation française, Paris, 2006.
- MANCEBO François, « le développement durable », Ed Armand Colin, Paris, 2006.
- Martin Jean Yves, « développement durable ? Doctrine, Pratiques, Evaluations », Ed IRD, paris, 2002.
- POLANYI Karl « La Grande Transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps », Gallimard, 1944.
- STRANGE Tracey & BAYLEY Anne, « Sustainable development: Linking economy, society, environment », OECD insights, Paris, 2008.
- TREILLET Stéphanie, « L'économie du développement De Bandoeng à la mondialisation », Ed ARMAND COLIN, Paris, 2011.
- ZAOUAL Hassan, « Développement durable des territoires : économie sociale, environnement et innovation », Ed Le Harmattan, paris, 2008.

❖ ARTICLES DE REVUES :

- ARCHAMBAULT Edith, « Les quatre modèles associatifs en Europe », in Les associations et l'Europe en devenir, La Documentation française, 2001.
- CRETENEAU Anne-Marie, « Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en Conjonction », Marché et organisations, 2010/1 N° 11.

- EME Bernard & LAVILLE Jean-Louis, « Economie solidaire (2) » in Laville. J-L et Cattani. A.D. (eds) Dictionnaire de l'autre économie, Paris Gallimard, 2006.
- JEGOU Anne, « Les origines du développement durable », L'Information géographique, 2007/3 Vol. 71.
- MAYER Nonna, « Les conséquences politiques du capital social » in Revue Internationale de Politique Comparée, Vol. 10, n° 3, 1993.
- QUENAULT Béatrice, « Le développement durable comme pierre d'achoppement des relations Nord/Sud au sein des négociations commerciales multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce », Mondes en développement 2004/3 (no 127).
- TSAYEM DEMAZE Moïse, « Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) » Cybergeog : European Journal of Geography, Environnement, Nature, Paysage 2009.
- VIVIEN Franck-Dominique, « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », Mondes en développement 2003/1 (no 121).

❖ **COMMUNICATIONS**

- BRODHAG Christian, « Évaluation, Rationalité et développement durable », Colloque de la Société française d'évaluation, rennes, 2000.
- TCHERNONOG Viviane, « Enquête sur le monde associatif XXI^{ème} », colloque de l'ADDES, 2006.

❖ **THESES et MEMOIRES**

- AMROUN Célia, « les coopératives agricoles de la wilaya de Tizi Ouzou », université MOULOUD MAMMERI, 2013, sous la direction de Malika AHMED ZAID.
- CLAEREBOUOT Véronique, « Le développement durable en droit international : mise en œuvre juridique et instrumentalisation du concept », Université de Nice, 2011, sous la direction de Robert CHARVIN.

❖ **COURS :**

- AGHARMIOU Naima, cours d'économie de l'environnement et du développement durable, Master I: Economie du développement durable et de l'environnement, UMMTO, 2013/2014.
- AGHARMIOU Naima, Cours méthodologie de recherche, Master I: Economie du développement durable et de l'environnement, UMMTO, 2014/2015.

- ANNANE Souhila, cours d'économie sociale et solidaire, Master I: Economie du développement durable et de l'environnement, UMMTO, 2013/2014.

❖ **LOIS :**

- Constitution du 23 février 1989.
- Journal officiel de la république algérienne n° 61 13 dhou el kaada 1431 /21 octobre 2010 (Loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010) portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire.
- La loi N° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations.
- La loi N° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement et développement durable.
- La loi N° 12-06 du 12 Janvier 2012 relative aux associations, JORA N° 02 du 15 Janvier 2012.

❖ **RAPPORTS ET DIVERS**

- Le rapport Brundtland, 1987.
- Chantier de l'économie sociale, « L'économie sociale : un outil de développement des communautés rurales, guide de bonnes pratiques sur le développement de l'économie sociale en milieu rural », Montréal, 2008.
- Programme concerté pluri-acteurs Jousour Algérie « Manuel pour les associations algériennes », Fondation FREIDRICH Ebert, Alger, 2012.
- PAZ Elisa, GARCIA Carolina, MOUSSAOUI Faroudja & DEBUSSY Charlotte, « Franchir l'horizon : une approche à la réalité associative en Algérie ».
- L'annuaire statistique 2012.
- Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2008.

LISTE DES ANNEXES, CARTES, FIGURES, TABLEAUX ET GRAPHES

Liste des annexes :

- ANNEXE N°01- La loi sur les associations : les principaux changements
- ANNEXE N°02- La liste des associations écologiques de la wilaya
- ANNEXE N°03- La liste des associations environnementales communales
- ANNEXE N°04 - Le guide d'entretien pour les associations environnementales

Liste des cartes :

- CARTE N° 01 -Densité de la population par commune de la wilaya de Tizi Ouzou
- CARTE N° 02 -La répartition des associations environnementales par commune de la wilaya de Tizi Ouzou

Liste des figures :

- FIGURE N° 01 -Les trois sphères du développement durable
- FIGURE N° 02 -Les objectifs des associations environnementales
- FIGURE N°03- Le projet recyclage des sacs plastiques en pavés de voirie
- FIGURE N°04- Le projet « Espace d'aide, d'orientations et de formations à la création de l'emploi lié aux métiers de l'environnement et de l'économie sociale et solidaire ».

Liste des tableaux :

- TABLEAU N°01- La répartition des associations environnementales par commune de la wilaya de Tizi Ouzou
- TABLEAU N°02- L'évolution de nombre d'association environnementale de wilaya durant la période 1989- 2014
- TABLEAU N° 03- Le nombre d'associations environnementales communales créées pendant les trois dernières années.
- TABLEAU N° 04- L'échantillon d'association
- TABLEAU N° 05- Les cotisations des adhérents
- TABLEAU N°06- Les subventions attribuées pour les associations environnementales de 2008/2014

- TABLEAU N°07- Les subventions de la wilaya pour les associations environnementales pour la période 2010-2014
- TABLEAU N°08- Les subventions des communes pour les associations environnementales pour la période 2010-2014
- TABLEAU N° 09 - Les journées célébrées par les associations
- TABLEAU N° 10 - Les différentes thématiques des dépliants diffusés par l'association APE

Liste des graphes :

- GRAPHE N°01- L'évolution des associations environnementales de la wilaya après la loi 90-31
- GRAPHE N°02- L'évolution des subventions de la wilaya attribuées aux associations environnementales de 2008-2014

Tables des matières

INTRODUCTION GENERALE.....	01
CHAPITRE I- Le développement durable, une nouvelle préoccupation des sociétés modernes	06
INTRODUCTION.....	06
SECTION I- Approche économique du développement durable.....	07
1-Des physiocrates aux classiques.....	07
2- Les néoclassiques.....	08
2-1- L’apport de William S. Jevons	09
2-2- L’apport d’Harold Hotelling	09
3- La thèse de la défaillance du marché	10
3-1- L’approche d’Arthur Cecil Pigou	10
3-2- L’approche de Ronald H. Coase.....	11
4- Le rapport de Meadows	11
SECTION II –L’émergence du concept développement durable.....	13
1- Définition du concept.....	13
2- Les grandes étapes du développement durable.....	14
2-1-Le club de Rome 1968.....	15
2-2-La conférence de Stockholm 1972.....	15
2-3-Le rapport Brundtland 1987.....	16
2-4-Le Sommet de la terre Rio 1992.....	16
2-5-Le Sommet Social de Copenhague 1995.....	17
2-6-Le protocole de Kyoto 1997.....	17
2-7-Le Sommet de Johannesburg 2002.....	18
2-8-La Conférence des nations unies à Rio de Janeiro (Rio+20) 2012.....	19
3-Les piliers et les principes de développement durable	19
4-La bonne « gouvernance », une quatrième dimension du développement durable.....	22
CONCLUSION.....	25

CHAPITRE II- L'Association, une composante de l'économie sociale et solidaire	27
INTRODUCTION.....	27
SECTION I- L'Economie sociale et solidaire.....	28
1-Aperçu historique.....	28
1-1-La période 1750-1848	28
1-2-La période 1848 -1945.....	28
1-3-La période 1950-1980.....	29
1-4-La période 1980 – à nos jours	29
2-Définition de l'économie sociale et solidaire.....	30
3-L'affirmation de valeurs et de principes	31
3-1-La libre adhésion	32
3-2-Le principe d'égalité	32
3-3-Le principe de primauté de projet et le principe de non lucrativité.....	32
3-4-Le principe de démocratie.....	33
SECTION II-Les Associations	33
1-Définition et caractéristiques des associations.....	33
2-Les modèles des associations	34
2-1-Le modèle corporatiste	34
2-2-Le modèle libéral	34
2-3-Le modèle social-démocrate ou universaliste	34
2-4-Le modèle méditerranéen	35
3-Les différentes catégories d'associations	36
3-1-L'action caritative et humanitaire	36
3-2-Le secteur de l'action sociale.....	36
3-3-Les associations sanitaires.....	36
3-4-Le secteur culturel	36
3-5-Le secteur sportif.....	37
3-6-Le secteur de loisirs	37
3-7-Le secteur expression et défense des droits et des intérêts.....	37
3-8-Le secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion.....	37
3-9-Le secteur des activités économiques	37
3-10-Autres.....	38

SECTION III- Le phénomène associatif Algérien.....	38
1-Repères historiques.....	38
1-1-La période s'étant 1962-1986.....	38
1-2-La période de libéralisation à partir de 1987.....	39
2- Le cadre réglementaire appliqué à l'association.....	41
2-1-La création de l'association	41
2-2-Les statuts.....	42
2-3-L'organisation et le fonctionnement de l'association.....	43
CONCLUSION.....	45
CHAPITRE III- L'association un acteur du développement durable	47
INTRODUCTION.....	47
SECTION I- L'environnement dans la wilaya de Tizi Ouzou.....	48
1-Les caractéristiques de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	48
1-1-Une région très montagneuse.....	48
1-2-Une région très peuplée.....	48
1-3-Une région riche en ressource naturelles.....	49
2- L'état de l'environnement à Tizi-Ouzou.....	50
2-1-Une biodiversité affecté.....	51
2-2-Un cadre de vie détérioré.....	52
3- Les facteurs de la dégradation de l'environnement à Tizi Ouzou.....	53
3-1-Croissance démographique.....	53
3-2-Urbanisation accélérée.....	53
3-3-Un modèle du développement qui ne respecte pas l'environnement.....	53
SECTION II- Les associations environnementales de la wilaya de Tizi Ouzou.....	55
1- La place des associations à caractère environnemental à l'échelle de la wilaya de Tizi Ouzou	55
1-1-La répartition par commune.....	55
1-2-L'évolution des associations environnementales à partir de la loi 31-1990	58
2- Etude de cas sur un échantillon d'association.....	59
2-1-Présentation du l'échantillon.....	60
2-2- Les objectifs poursuivis par les associations.....	61
2-3-Le fonctionnement et l'organisation des associations.....	62
2-4-Les relations entre les Associations et les institutions publiques.....	67

SECTION III- Les contributions et les projets des associations écologiques.....	69
1-L'apport des associations.....	69
1-1-Célébration des journées mondiales, des festivités et participation à des concours.....	70
1-2- La protection de la biodiversité.....	71
1-3-Les associations comme outils de sensibilisation.....	73
1-4-Des Actions de volontariat.....	76
1-5-L'association un acteur dynamique sur le territoire.....	77
2-Les Projets menés avec les partenaires étrangers.....	78
2-1-Le projet mené par l'association Eco-Action	79
2-2-Le projet mené par l' APE	79
2-3-Les projets menés par l' AJIE	79
CONCLUSION.....	84
CONCLUSION GENERALE.....	86
ANNEXE.....	90
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	101
LISTE DES ANNEXES, CARTES, FIGURES ET TABLEAUX.....	104
TABLES DES MATIERES.....	106